

→ N/D: 6.1.1-01

INVENTAIRE DU RESEAU ROUTIER ET
CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

REÇU
CENTRE DE DOCUMENTATION
19 MAR 1997
TRANSPORTS QUÉBEC

CANQ
TR
GE
EN
524

434349



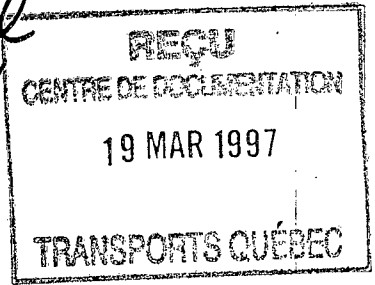
Québec, le 2 juillet 1981

À : Monsieur Raymond-Marie Aubin, ing.
Directeur des Expertises et normes

DU : SERVICE DES RELEVÉS TECHNIQUES

OBJET : Inventaire du réseau routier et classification fonctionnelle.

N/D: 6.1.1



Suite à la note du sous-ministre Jacques-L. Charland, ing., a.g., en date du 5 juin dernier, voici nos commentaires sur la participation du Service des Relevés techniques dans le dossier de la classification fonctionnelle du réseau routier. En annexe, vous recevrez également copie des documents auxquels nous nous référons.

10 juillet 1980 (ANNEXE A):

Avis de René Vincent, s.m.a. à G.-Robert Tessier, s.m.a., au sujet du projet de classification fonctionnelle et demande de cartes, inventaires et participation d'une personne-ressource du SRT.

Note: M. Lucien Grenier, géogr. fut assigné comme personne-ressource.

5 août 1980 (ANNEXE B):

Compte rendu de réunion au cours de laquelle les trois Services (Orientation et évaluation, Études, Relevés techniques) ont convenu de collaborer à la formation d'un groupe de travail (D. Dubuc, Y. Gagnon, L. Grenier) ayant comme tâches majeures de:

- finaliser la proposition de classification fonctionnelle qui avait été soumise au ministre en juillet 80;
- proposer une classification du réseau régional; et
- effectuer un test en région pour les routes locales.

- .choix des districts;
- .nature du réseau à inventorier;
- .confection d'une fiche d'inventaire;
- .moyens techniques nécessaires;
- .échancier.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

.../2

CANQ
TR
GE
EN
524

29 octobre 1980 (ANNEXE C):

Compte rendu d'une rencontre tenue au Lac St-Jean où fut exposé et discuté un travail effectué par la région 02 relativement à un projet de classification fonctionnelle. Les discussions ont également porté sur les données d'inventaires que la région a recueillies. Une proposition y a été faite par la région et le SRT pour la tenue d'une rencontre sur les caractéristiques techniques et les critères d'évaluation.

11 novembre 1980 (ANNEXE D):

Compte rendu d'une rencontre visant à faire le point sur l'avancement du dossier et présenter un plan de travail pour approbation et répartir les tâches entre les Services concernés.

Nous y avons appris que le Service Conservation des chaussées s'apprêtait à faire un inventaire exhaustif de toutes les routes numérotées et chemins municipaux à l'entretien du Ministère.

Il fut convenu que des rencontres impliquant les Directions Programmation, Expertises et normes et Entretien soient prévues afin de finaliser une fiche d'inventaire répondant aux besoins de chacune des Directions.

Le chef du Service Relevés techniques a pris l'engagement de réaliser l'inventaire pour les districts 93 et 94.

14 novembre 1980 (ANNEXE E):

Compte rendu d'une rencontre au SRT afin d'organiser l'inventaire pour l'essai de classification fonctionnelle dans les districts 93 et 94.

-SRT: coordination de l'inventaire, personnes-ressources et conservation des documents originaux

-Région: relevés

-Évaluation: participation

-Entretien: participation

23 janvier 1981 (ANNEXE F):

Note de Clément Roy (SRT) à André Arès (SEO) avec transmission des copies de toutes les fiches d'inventaires pour les districts 93 et 94.

2 et 3 mars 1981 (ANNEXE G):

Compte rendu de la réunion de présentation des résultats pour les districts 93 et 94, discussions sur les problèmes survenus et détermination des informations à obtenir pour compléter le test.

Denis Dubuc du SEO informe que le formulaire serait possible-
ment complété en région...

Une suggestion est faite au sujet de la coordination des groupes intéressés (SRT et SCC) afin d'éviter la duplication du travail d'inventaire.

30 mars 1981 (ANNEXE H):

Mémo de Clément Roy (SRT) à J.-Raymond Larouche (SCC) pour cédu-
ler une rencontre pour:

- connaître les besoins du SCC en inventaire;
- faire avancer projet d'inventaire des chemins locaux;
- s'assurer qu'il n'y aura pas de duplication.

Note: Aucune réponse n'a été reçue de monsieur Larouche.

24 avril 1981 (ANNEXE I):

Compte rendu d'une rencontre organisée plutôt par le SEO pour prendre connaissance de la démarche du SCC au sujet de la préparation d'un inventaire du réseau routier et coordonner les besoins.

Note: J'ai été surpris de constater que le SCC ne réponde pas à notre demande verbale et écrite (voir annexe H) et participe à la présente rencontre dans le même but organisée par la Direction Programmation.

Au cours de la rencontre, un rappel est fait par Clément Roy (SRT) sur la disponibilité de son Service dans l'élaboration d'inventaires alors que Jean Galarneau (SS) mentionne le rôle de son Service dans la coordination des besoins. J.-Raymond Larouche (SCC) pour sa part dit que le projet élaboré par son Service a été présenté à sept (7) régions et qu'aucune modification majeure n'est prévue.

Engagement par le SRT de trouver la personne responsable et voir à ce que soit convoquée une réunion pour solutionner la question de la numérotation du réseau local.

Note: Rencontre avec le président du comité de la Numérotation qui dit que ce travail revient à son comité et que les commentaires des membres doivent être préalablement obtenus.

11 mai 1981 (ANNEXE J):

Commentaires du groupe de travail concernant la classification fonctionnelle visant à solutionner le problème d'intégration des données d'inventaire.

- Exposés sur l'inventaire du SCC et sur le projet de classification fonctionnelle.
- Recommandations: a) d'inscrire sur des cartes au 1:125 000 le système de numérotation du réseau local et
 - b) d'utiliser un seul formulaire pour l'identification de l'inventaire;
 - c) de mettre sur pied une "table de concertation" regroupant les responsables de la classification, de la Direction Entretien et des Directions régionales.

Note: Il n'y est aucunement mention du Service des Relevés techniques qui a pourtant le mandat de faire les inventaires des infrastructures de transport.

3 juin 1981 (ANNEXE K):

Note de Yvan Demers (DP) à Jean-Paul Bonneau (DE) de procéder à l'inventaire...

Commentaires:

En conclusion de la belle histoire de ce dossier, nous croyons que le Service des Relevés techniques a suivi le mieux possible les directives générales qui étaient:

- de garder une communication franche et active avec les unités administratives clientes;
- de favoriser la concertation avec les utilisateurs et les demandeurs;
- de participer ou effectuer la coordination des travaux sous notre responsabilité;
- de mettre les autres unités au courant de ce que le SRT fait, de la façon dont il le fait, du pourquoi,...

Dans ce dossier comme dans plusieurs autres, nous nous demandons si l'intérêt de certaines unités administratives n'est pas d'obtenir de nous l'expertise et les documents de base et par la suite procéder d'autres façons.

Par exemple:

- certains gestionnaires nous disent avoir fait effectuer des inventaires par les régions et districts: inventaire des pentes, vitesse sécuritaire des courbes, comptages de véhicules,...
- certaines régions (et districts) nous confirment avoir effectué l'inventaire de leur réseau aux points de vue trafic, géométrie, structure,...

- certain Service (SCC) nous dit qu'il verra à ce que les régions soient équipées de roulemètres pour l'évaluation de la profilométrie;
- certain Service (SCC) nous dit effectuer l'inventaire exhaustif de tout le réseau à l'entretien du Ministère...
- certains Services (SEO, SCC,...) nous disent avoir du personnel en nombre suffisant pour effectuer même les travaux qui normalement sont sous notre responsabilité,...

Devant ces faits et commentaires, nous formulons de nouveau le même commentaire de faire affecter au Service des Relevés techniques les personnes-ressources nécessaires à un meilleur fonctionnement afin de répondre adéquatement aux demandes qui sont de plus en plus "floues" et qui requièrent quasiment une profession générale pour y apporter une réponse adéquate. Comme exemple de ceci on peut citer une récente demande pour une vingtaine d'enquêtes O-D alors qu'en fait trois enquêtes et quelques comptages et classifications devront être effectués.

Clément Roy

Clément Roy, ing.
Chef, Service des Relevés techniques

CR/dag



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Bureau du sous-ministre

C. Roy
Voilà ce que nous
fais
de ces données



MEMO A: Monsieur Raymond-M. Aubin, ing.
Directeur des Expertises et Normes

DU: DIRECTEUR GENERAL DU GENIE ET SOUS-MINISTRE ADJOINT

Objet: Inventaire du réseau routier et classification
fonctionnelle

non sans refus a l

de inventaires

M.D. C.1.0

[Signature]
81-06-08

J'apprécie le dialogue entre les directions de l'Entretien
et de la Programmation sur la question des inventaires.

Mon intérêt résiderait à connaître le rôle de votre direction
dans cette affaire.

[Signature]
JACQUES L. CHARLAND, ing., a.g.

JLC/cm

QUEBEC, le 5 juin 1981



Québec, le 6 juillet 1981

À : Monsieur Jacques-L. Charland, ing., a.g.
Directeur général du Génie et sous-ministre adjoint

DE : LA DIRECTION DES EXPERTISES ET NORMES

OBJET : Inventaire du réseau routier et classification fonctionnelle.

Tel que demandé, vous trouverez, ci-joint, un historique du dossier et les commentaires de monsieur Clément Roy, ing., chef du Service des relevés techniques concernant la lettre de monsieur Yvan Demers à monsieur Jean-Paul Bonneau.

Voici quels sont maintenant mes commentaires personnels sur ce dossier et sur d'autres du même genre.

- 1- Il est certain que les inventaires et les relevés nécessaires à la connaissance des réseaux routiers tant numérotés que non numérotés sont la responsabilité du Service des relevés techniques.
- 2- Il est certain aussi que la Direction de la planification a besoin de données sur la qualité des réseaux routiers afin d'établir les priorités et justifier auprès du Conseil du trésor les dépenses de construction et d'entretien.
- 3- Le Service des relevés techniques n'a sûrement pas présentement le personnel suffisant pour répondre à toutes les demandes de relevés qui lui parviennent, aussi certaines unités administratives bien pourvues en personnel en profitent pour s'accaparer le travail qui appartient aux autres.
- 4- Connaissant les besoins pressants du Ministère en données d'inventaires sur les réseaux routiers, le Service des relevés techniques se montre très ouvert et très compréhensif avec les autres unités administratives afin que le plus rapidement possible les banques de données soient complétées.
- 5- Le Service des relevés techniques et nous-mêmes croyons que les données techniques sur l'inventaire des réseaux routiers, le trafic, les usagers et les accidents doivent être mis à la disposition des gestionnaires du Ministère particulièrement ceux qui sont responsables de la planification, de l'affectation des budgets et du design.

- 6- Le Service des relevés techniques et nous-mêmes croyons cependant que notre rôle dans la sortie des données consiste à informer les utilisateurs des limites de ces données, des carences du système et des erreurs possibles. Ainsi les utilisateurs ne tireront pas de conclusions erronées des statistiques.
- 7- Le Service des relevés techniques et nous-mêmes croyons qu'au Ministère il ne devrait pas y avoir de banques de données parallèles, c'est-à-dire, une pour l'entretien, une pour la planification, une pour le génie, etc.. Il devrait y avoir une seule banque de données où tous auraient accès et d'où chacun pourrait extraire les données qui lui sont nécessaires afin de les combiner et de traiter suivant ses besoins. C'est du gaspillage de recueillir des données qui ne pourront être incluses dans les banques de données.
- 8- Le Service des relevés techniques et nous-mêmes croyons que les informations extraites d'une banque de données ne sont jamais meilleures que les données qui y ont été introduites.
- 9- Le Service des relevés techniques et nous-mêmes croyons que si faute de personnel, nous ne pouvons empêcher d'autres unités administratives de faire de cueillette de données, nous devons absolument :
 - a) établir les normes suivant lesquelles ces données seront recueillies et conservées;
 - b) ne permettre l'entrée des données dans les banques que lorsque nous sommes assurés qu'elles sont bonnes et qu'elles ne polluent pas le système d'information du Ministère.

Conclusion

Le Service de conservation des chaussées, la Direction de la planification et le Service de la statistique comme c'est leur droit, peuvent et doivent établir leurs besoins en données techniques.

C'est à notre Direction et au Service des relevés techniques de définir suivant quelles normes ces relevés seront faits, de contrôler la qualité des données avant de les entrer dans la banque de données et même de décider par qui seront faits les relevés.

Faute de personnel, nous pouvons tolérer que d'autres en fassent mais nous devons être intraitables en ce qui a trait à la qualité.

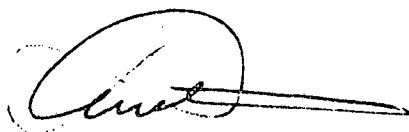
Dans ce cas particulier, nous croyons que le Service de la conservation des chaussées pourrait être le canal par lequel notre Service des relevés techniques pourrait transmettre ses instructions aux districts chargés de faire la cueillette de données et par lequel il pourrait recevoir des districts les données recueillies afin de les entrer dans la banque de données.

Pour ce qui est d'équiper les districts avec des profilomètres, nous ne croyons pas présentement la chose souhaitable à moins qu'un contrôle très sévère soit institué car ces appareils requièrent un calibrage fréquent et précis. De plus, ils doivent être installés sur des voitures répondant à des exigences précises et ayant une suspension toujours en parfait ordre.

La Direction de l'entretien ne devrait pas se lancer dans des cueillettes de données techniques sans s'assurer que ce relevé n'existe pas déjà et sans passer par le Service des relevés techniques qui est responsable de ces travaux.

Quand, au Ministère des transports, donnera-t-on aux unités administratives en même temps que les tâches et les responsabilités, le personnel nécessaire pour les accomplir au lieu de laisser à ceux qui ont du personnel en surplus prendre en main les tâches sans toutefois dégager les responsables premiers de leurs responsabilités?

Le Directeur des expertises et normes



Raymond-Marie Aubin, ing.

RMA/dag



Québec, le 2 juillet 1981

À : Monsieur Raymond-Marie Aubin, ing.
Directeur des Expertises et normes

DU : SERVICE DES RELEVÉS TECHNIQUES

OBJET : Inventaire du réseau routier et classification fonctionnelle.
N/D: 6.1.0

Suite à la note du sous-ministre Jacques-L. Charland, ing., a.g., en date du 5 juin dernier, voici nos commentaires sur la participation du Service des Relevés techniques dans le dossier de la classification fonctionnelle du réseau routier. En annexe, vous recevrez également copie des documents auxquels nous nous référons.

10 juillet 1980 (ANNEXE A):

Avis de René Vincent, s.m.a. à G.-Robert Tessier, s.m.a., au sujet du projet de classification fonctionnelle et demande de cartes, inventaires et participation d'une personne-ressource du SRT.

Note: M. Lucien Grenier, géogr. fut assigné comme personne-ressource.

5 août 1980 (ANNEXE B):

Compte rendu de réunion au cours de laquelle les trois Services (Orientation et évaluation, Études, Relevés techniques) ont convenu de collaborer à la formation d'un groupe de travail (D. Dubuc, Y. Gagnon, L. Grenier) ayant comme tâches majeures de:

- finaliser la proposition de classification fonctionnelle qui avait été soumise au ministre en juillet 80;
- proposer une classification du réseau régional; et
- effectuer un test en région pour les routes locales.

- .choix des districts;
- .nature du réseau à inventorier;
- .confection d'une fiche d'inventaire;
- .moyens techniques nécessaires;
- .échancier...

.../2

29 octobre 1980 (ANNEXE C):

Compte rendu d'une rencontre tenue au Lac St-Jean où fut exposé et discuté un travail effectué par la région 02 relativement à un projet de classification fonctionnelle. Les discussions ont également porté sur les données d'inventaires que la région a recueillies. Une proposition y a été faite par la région et le SRT pour la tenue d'une rencontre sur les caractéristiques techniques et les critères d'évaluation.

11 novembre 1980 (ANNEXE D):

Compte rendu d'une rencontre visant à faire le point sur l'avancement du dossier et présenter un plan de travail pour approbation et répartir les tâches entre les Services concernés.

Nous y avons appris que le Service Conservation des chaussées s'apprêtait à faire un inventaire exhaustif de toutes les routes numérotées et chemins municipaux à l'entretien du Ministère.

Il fut convenu que des rencontres impliquant les Directions Programmation, Expertises et normes et Entretien soient prévues afin de finaliser une fiche d'inventaire répondant aux besoins de chacune des Directions.

Le chef du Service Relevés techniques a pris l'engagement de réaliser l'inventaire pour les districts 93 et 94.

14 novembre 1980 (ANNEXE E):

Compte rendu d'une rencontre au SRT afin d'organiser l'inventaire pour l'essai de classification fonctionnelle dans les districts 93 et 94.

- SRT: coordination de l'inventaire, personnes-ressources et conservation des documents originaux
- Région: relevés
- Évaluation: participation
- Entretien: participation

23 janvier 1981 (ANNEXE F):

Note de Clément Roy (SRT) à André Arès (SEO) avec transmission des copies de toutes les fiches d'inventaires pour les districts 93 et 94.

2 et 3 mars 1981 (ANNEXE G):

Compte rendu de la réunion de présentation des résultats pour les districts 93 et 94, discussions sur les problèmes survenus et détermination des informations à obtenir pour compléter le test.

Denis Dubuc du SEO informe que le formulaire serait possible-
ment complété en région...

Une suggestion est faite au sujet de la coordination des grou-
pes intéressés (SRT et SCC) afin d'éviter la duplication du tra-
vail d'inventaire.

30 mars 1981 (ANNEXE H):

Mémo de Clément Roy (SRT) à J.-Raymond Larouche (SCC) pour cédu-
ler une rencontre pour:

- connaître les besoins du SCC en inventaire;
- faire avancer projet d'inventaire des chemins locaux;
- s'assurer qu'il n'y aura pas de duplication.

Note: Aucune réponse n'a été reçue de monsieur Larouche.

24 avril 1981 (ANNEXE I):

Compte rendu d'une rencontre organisée plutôt par le SEO pour
prendre connaissance de la démarche du SCC au sujet de la pré-
paration d'un inventaire du réseau routier et coordonner les
besoins.

Note: J'ai été surpris de constater que le SCC ne réponde
pas à notre demande verbale et écrite (voir annexe H)
et participe à la présente rencontre dans le même but
organisée par la Direction Programmation.

Au cours de la rencontre, un rappel est fait par Clément Roy (SRT)
sur la disponibilité de son Service dans l'élaboration d'inven-
taires alors que Jean Galarneau (SS) mentionne le rôle de son Ser-
vice dans la coordination des besoins. J.-Raymond Larouche (SCC)
pour sa part dit que le projet élaboré par son Service a été pré-
senté à sept (7) régions et qu'aucune modification majeure n'est
prévue.

Engagement par le SRT de trouver la personne responsable et voir
à ce que soit convoquée une réunion pour solutionner la question
de la numérotation du réseau local.

Note: Rencontre avec le président du comité de la Numé-
rotation qui dit que ce travail revient à son comité
et que les commentaires des membres doivent être
préalablement obtenus.

11 mai 1981 (ANNEXE J):

Commentaires du groupe de travail concernant la classification
fonctionnelle visant à solutionner le problème d'intégration des
données d'inventaire.

-Exposés sur l'inventaire du SCC et sur le projet de classification fonctionnelle.

- Recommandations:
- a) d'inscrire sur des cartes au 1:125 000 le système de numérotation du réseau local et
 - b) d'utiliser un seul formulaire pour l'identification de l'inventaire;
 - c) de mettre sur pied une "table de concertation" regroupant les responsables de la classification, de la Direction Entretien et des Directions régionales.

Note: Il n'y est aucunement mention du Service des Relevés techniques qui a pourtant le mandat de faire les inventaires des infrastructures de transport.

3 juin 1981 (ANNEXE K):

Note de Yvan Demers (DP) à Jean-Paul Bonneau (DE) de procéder à l'inventaire...

Commentaires:

En conclusion de la belle histoire de ce dossier, nous croyons que le Service des Relevés techniques a suivi le mieux possible les directives générales qui étaient:

- de garder une communication franche et active avec les unités administratives clientes;
- de favoriser la concertation avec les utilisateurs et les demandeurs;
- de participer ou effectuer la coordination des travaux sous notre responsabilité;
- de mettre les autres unités au courant de ce que le SRT fait, de la façon dont il le fait, du pourquoi,...

Dans ce dossier comme dans plusieurs autres, nous nous demandons si l'intérêt de certaines unités administratives n'est pas d'obtenir de nous l'expertise et les documents de base et par la suite procéder d'autres façons.

Par exemple:

- certains gestionnaires nous disent avoir fait effectuer des inventaires par les régions et districts: inventaire des pentes, vitesse sécuritaire des courbes, comptages de véhicules,...
- certaines régions (et districts) nous confirment avoir effectué l'inventaire de leur réseau aux points de vue trafic, géométrie, structure,...

.../5

*Par qui?
Comment?*

*D'où quoi?
Comment?*

ou sont allés ces inventaires?

Si dans la Banque de données, qualité? Sinon, gaspillage!

Pourquoi?
Comment

-certain Service (SCC) nous dit qu'il verra à ce que les régions soient équipées de roulemètres pour l'évaluation de la profilométrie;

Dans quelle raison?
Il nous faut quelle norme?

-certain Service (SCC) nous dit effectuer l'inventaire exhaustif de tout le réseau à l'entretien du Ministère...

Pourquoi ces Services ont ils un surplus de personnel?

-certains Services (SEO, SCC,...) nous disent avoir du personnel en nombre suffisant pour effectuer même les travaux qui normalement sont sous notre responsabilité,...

Devant ces faits et commentaires, nous formulons de nouveau le même commentaire de faire affecter au Service des Relevés techniques les personnes-ressources nécessaires à un meilleur fonctionnement afin de répondre adéquatement aux demandes qui sont de plus en plus "floues" et qui requièrent quasiment une confession générale pour y apporter une réponse adéquate. Comme exemple de ceci on peut citer une récente demande pour une vingtaine d'enquêtes O-D alors qu'en fait trois enquêtes et quelques comptages et classifications devront être effectués.

Clément Roy

Clément Roy, ing.
Chef, Service des Relevés techniques

CR/dag

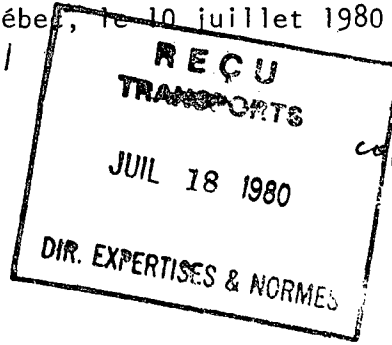


12. M. Aubin
Prendre note et
me tenir au courant

Chemin Day

07-17

Québec, le 10 juillet 1980



copie R. Vincent

A: G. Robert Tessier
Sous-ministre adjoint
Direction du Génie

René Vincent
Sous-ministre adjoint
Direction de Planification
et Développement

Annexe A

OBJET: Classification fonctionnelle du réseau routier.

N/D: numérotation

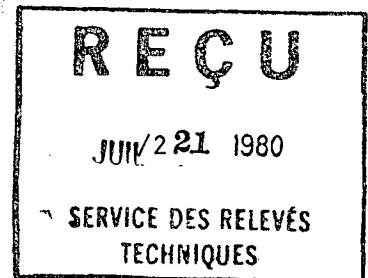
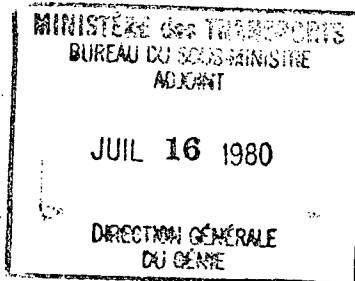
OK
J. Dupont
sous ton information,
étude des m. avise DE:
qui il nous convoquera
à une rencontre au
mois d'août.
Ray 800738

Notre direction générale a l'intention au cours des prochains mois de poursuivre ses efforts en vue d'implanter la classification fonctionnelle du réseau routier. Jusqu'à maintenant, nous avons établi des critères de classification et avons présenté à notre Ministre une ébauche du réseau routier national.

Par ailleurs, il nous faudrait très prochainement procéder à un essai de classification en région sur le réseau local afin, notamment, de vérifier la validité de nos critères de classification et leur applicabilité.

C'est notre service de l'Évaluation et de l'Orientation qui, avec la collaboration de notre service des Études et du personnel dans la région désignée (probablement la région 4) assumerait la responsabilité de conduire ce test qui constitue un prérequis à la grande opération de classification qu'il faudra réaliser par la suite.

Nous croyons avoir besoin, pour le temps que durera ce projet, de la collaboration de votre ~~service des Relevés techniques~~ pour nous fournir, entre autres, ~~les cartes et inventaires nécessaires à la~~ réalisation de ce test. Ce projet devrait s'étendre sur une période d'environ trois mois, soit du mois ~~d'août au mois d'octobre~~ prochain.



Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir
informer votre service de notre démarche et de leur demander de
dégager, si possible, une personne-ressource pour la période re-
quise par ce projet.

RV/dg



René Vincent



cl.

B

Annexe

Date 5 août 1980

Endroit Place Hauteville, salle du 23ième étage

Rédigé par Denis Dubuc

Denis Dubuc
Signature

Objet Classification fonctionnelle du réseau routier ←

N/D: 6.1.0

But Orienter le travail en vue de procéder à l'essai de classification fonctionnelle du réseau routier

Etaient présents

MM. André Arès
Michel Bérard
Clément Roy ✓
Lucien Grenier
Denis Dubuc



Copie à M. Yvan Demers, directeur de la Programmation

Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>En début de réunion, M. Dubuc a passé en revue la proposition de classification fonctionnelle du réseau routier telle qu'elle avait été soumise au Sous-ministre adjoint le 8 juillet dernier.</p> <p>Au cours des discussions qui ont suivi, il a été convenu que les trois services de l'Evaluation et de l'Orientalion, des Etudes et des Relevés techniques collaboreraient à la formation d'un groupe de travail mandaté pour procéder à l'essai de classification. Un groupe de travail composé de M. Lucien Grenier du service des Relevés techniques, M. Yvan Gagnon du service des Etudes et M. Denis Dubuc du service de l'Evaluation et de l'Orientalion a donc été mis sur pied.</p> <p>Trois tâches majeures que le groupe de travail devra réaliser ont été identifiées. Il s'agit d'abord de finaliser la proposition de classification fonctionnelle du réseau routier national qui a été soumise au Ministre en juillet. Il reste à classifier certaines routes en milieu urbain et à réviser les critères, les règles de sélection et la terminologie qui ont servi de cadre à cette proposition.</p> <p>①</p> <p>② La seconde tâche consiste à proposer une classification du réseau routier régional en procédant à un exercice similaire à celui qui a été mené pour le réseau national. Enfin, la dernière tâche consiste à effectuer un test en région qui portera sur le réseau routier local afin, entre autres, de vérifier la validité et l'applicabilité des critères et règles de sélection.</p> <p>③</p> <p>Sur ce dernier point, les chefs de services ont demandé au groupe désigné de préparer un plan de travail à présenter lors d'une prochaine réunion. Ce plan devrait traiter du choix de la région ou des districts où l'on effectuera le test, de la nature du réseau routier à inventorier, de la confection d'une fiche d'inventaire, des ressources humaines et des moyens techniques (cartes) nécessaires, ainsi que de l'échéancier à adopter.</p> <p>Une première réunion du groupe de travail est prévue pour vendredi le 8 août.</p> | | |



Date 29 octobre 1980

Endroit Bureau régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 50 boul. Harvey, Jonquières

Rédigé par Lucien Grenier, géog.

Lucien Grenier
Signature

Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

But Essai de classification: discussions sur les divers aspects du projet.

ANNEXE C

Étaient
présents

MM. Jean-Guy Tremblay, directeur régional, région 2
Normand Beaudoin, directeur adjoint (construction)
Jean-René Bourgault, chef du district 93
Wilfrid Lagacé, chef du district 94
Gaétan Néron, adjoint à la construction, district 94
Jean-Pierre Tremblay, auteur du rapport "Besoin du réseau - cadre
et outils de développement"
André Arès, chef du Service d'évaluation et d'orientation
Denis Dubuc, Service d'évaluation et d'orientation
Yvan Gagnon, Service des études
Lucien Grenier, Service des relevés techniques

Copie à Aux personnes présentes

MM. Yvan Demers, directeur de la Direction de la programmation
Clément Roy, chef du Service des relevés techniques
Michel Bérard, chef du Service des études

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Date 29 octobre 1980Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>- Mot de bienvenue et présentation des membres;</p> <p>- André Arès présente le projet de classification fonctionnelle, expose les problèmes et les objectifs;</p> <p>- A mesure que progressait la présentation du plan de travail et de la fiche d'inventaire par Denis Dubuc, les discussions se sont poursuivies.</p> <p><u>Inventaire routier</u></p> <p>- Jean-Guy Tremblay prévoit certaines difficultés à identifier les chemins autres que ceux du ministère. Les membres du Comité de travail font remarquer que des approches ont été faites avec les ministères de l'Energie et des Ressources et du Loisir, Chasse et Pêche sur le sujet; que l'inventaire ne tient compte que des chemins d'une certaine viabilité, d'accès public.</p> <p>- Le problème des chemins de colonisation est soulevé: problème de juridiction et même d'identification. Wilfrid Lagacé a réalisé, à partir des décrets, sur cartes municipales, le travail d'identification en trois classes (A: habité, B: agriculture, C: chemins envahis par la végétation ou disparus). Jean-René Bourgault ne l'a pas tout à fait terminé. Jean-Guy Tremblay est d'avis que les chemins de classe C devrait être rayés de l'inventaire. La Direction de l'entretien aurait des cartes montrant la localisation des chemins de colonisation.</p> <p>- L'identification des rues collectrices en milieu urbain ne soulève aucune difficulté; cette opération peut être entreprise par les districts ou la région en relation avec les municipalités urbaines.</p> <p>- L'élément "densité ^{d'habitation} de population au km" peut être réalisé au sein des districts; les contremaîtres parcourent les chemins en tous sens et les connaissent bien. Ce travail particulier demande un mois environ pour son exécution.</p> <p><u>Identification des fonctions</u></p> <p>- La fonction des routes sera déterminée en un premier temps par le groupe de travail.</p> | | |

Objet _____

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|---|-------|
| <p>La région ou les districts seront appelés par la suite, à procéder à la vérification du travail. Accord sur cette façon de procéder.</p> <p><u>Éléments de la fiche d'inventaire</u></p> <p><u>Identification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Noms de chemins: Jean-Guy Tremblay fait mention d'un travail d'enquête sur ce sujet, dont il n'a eu aucune nouvelle. Lucien Grenier donne quelques explications sur les difficultés dans le processus de détermination des noms où la municipalité et la Commission de toponymie ont même juridiction. Les noms officiels sont présentement transposés sur les plans municipaux. Le nom inscrit sur la fiche sera celui apparaissant sur les cartes au 1:50 000. - Responsabilité d'entretien: les travaux exécutés en régie et à contrat relèvent du M.T.Q.; les travaux subventionnés sont sous la responsabilité de la municipalité. La fiche identifierait l'organisme qui a la charge d'entretien. <p><u>Caractéristiques techniques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur de l'emprise: dans le cas des chemins municipaux, elle est difficile à établir. Largeur entre les clôtures ou largeur théorique légale de 38,4 pieds? Le consensus est donné sur la largeur moyenne réelle actuelle entre les clôtures. - Drainage: Jean-Pierre Tremblay souligne que trois (3) classes d'appréciation au lieu de cinq (5) seraient suffisantes. Il se réfère au cahier des Normes, types E et F. - Etat de la chaussée: l'évaluation de cet élément demeure subjectif, selon les représentants de la région. Dans l'étude "Cadre et outils de développement", l'état est évalué suivant l'épaisseur de la fondation supérieure et du gravier. Cette évaluation ne peut être semblable pour une route pavée ou pour une route gravelée, note Jean-Pierre Tremblay. - Terrain: cet élément descriptif pourrait se retrouver sous la rubrique "Identification" | <p><i>à discuter</i></p> <p><i>à discuter</i></p> | |

Date 29 octobre 1980Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|--|----------------|
| <p>- Jean-Pierre Tremblay souligne l'absence de l'élément géométrie sur la fiche, élément dont l'importance est loin d'être négligeable dans un projet de réfection ou de reconstruction.</p> <p>- Circulation: calculée suivant l'importance des habitations, l'importance de la zone récréative, la grosseur de l'industrie dans l'étude pré-citée, elle est remarquée Jean-Guy Tremblay, la résultante des mouvements engendrés par les activités socio-économiques; donc, la donnée est assez précise.</p> <p>Les classes de circulation sont, dans la même étude, divisées suivant les types E et F du cahier des Normes.</p> <p>- Trafic lourd: pourcentage difficile à déterminer. Toutefois, la région connaît bien les chemins où il se fait du trafic lourd.</p> | <p><i>à discuter</i></p> <p><i>à discuter</i></p> | |
| <p><u>Conclusion</u></p> <p>A la suite des discussions, Jean-Guy Tremblay et Lucien Grenier proposent qu'il y ait rencontre entre le Service des relevés techniques - Clément Roy, et la région - Jean-Pierre Tremblay, pour discuter des caractéristiques techniques et des critères d'évaluation.</p> <p>Jean-Guy Tremblay propose encore que le travail d'évaluation technique soit exécuté sans recherche d'un très haut degré de précision qui se traduirait par des coûts inutilement élevés. Dans des cas particuliers seulement, une évaluation exhaustive pourrait être commandée.</p> <p>Pour concrétiser le projet, à la demande du groupe de travail, la région et les districts s'engagent à fournir à ce dernier un membre de leur personnel.</p> | <p>Relevés tech.</p> <p><i>aussi personnel de l'Entrée</i></p> | <p>Nov. 80</p> |



Date Mardi le 11 novembre 1980

Endroit Place Hauteville

Rédigé par Yvan Gagnon

ANNEXE D


Signature

Objet Inventaire et classification fonctionnelle du réseau routier.

But Faire le point sur l'avancement du dossier, présenter pour approbation un plan de travail et répartir les tâches entre les services concernés.

Etaient
présents

Yvan Demers, Direction de la programmation
André Arès, Direction de la programmation
Michel Bérard, Direction des analyses
Julien Dupont, Direction des analyses
Raymond Larouche, Direction de l'entretien
Clément Roy, Direction des expertises et normes ✓
Henri Desmeules, Direction de l'entretien
Denis Dubuc, Direction de la programmation
Lucien Grenier, Direction des expertises et normes
Yvan Gagnon, Direction des analyses

Copie à MM. René Blais, s.-m. a., Direction générale des opérations
G. Robert Tessier, s.-m. a., Direction générale du génie
René Vincent, s.-m. a., Direction générale de la planification et
du développement
Jean-Guy Tremblay, Directeur - Région 02
aux personnes présentes.

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Objet Inventaire et classification fonctionnelle

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>Yvan Demers débute la réunion en traçant un bref historique du projet de classification fonctionnelle du réseau routier. Il signale que l'on parle de ce projet depuis une dizaine d'années et qu'il ne semble pas beaucoup plus avancé qu'à ses débuts.</p> <p>Yvan Demers rappelle l'importance de ce projet surtout en ce qui concerne les chemins municipaux. Chaque année le ministère dépense des sommes importantes en construction sur ces chemins. Compte tenu des informations disponibles sur ce réseau, il est très difficile de justifier adéquatement ces budgets au Comité des Priorités et au Conseil du Trésor. De plus, une meilleure connaissance du réseau permettra l'élaboration de politiques de construction et d'entretien plus efficaces et plus adaptées au besoin. Yvan Demers rappelle que cette connaissance du réseau n'implique pas un degré de précision qui serait irréaliste par rapport à l'étendue du réseau à inventorier. Ce projet de classification poursuit donc des objectifs bien précis qui sont de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer de façon plus efficace les programmes de construction et d'entretien; - répondre aux exigences de la loi 125 en ce qui concerne les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté; - déboucher ultérieurement sur un partage des responsabilités entre le ministère des Transports et les municipalités en ce qui a trait à la gestion du réseau routier. <p>Michel Bérard signale de plus que la classification sera fort utile dans le cadre d'une politique des chemins d'accès aux ressources.</p> <p>Yvan Demers termine ce préambule en affirmant que la classification fait l'objet d'une demande du COMPA. André Arès soumet à notre attention une lettre du ministre des Transports, Denis De Belleval, au ministre responsable de l'Aménagement, Jacques Léonard, qui engage le ministère à réaliser un test de classifica-</p> | | |

Date Mardi 11 novembre 198Objet Inventaire et classification fonctionnelle

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|---|-----------------------------|
| <p>tion du réseau municipal et à faire part des résultats au COMPA dès cet automne.</p> <p>Denis Dubuc présente par la suite le plan de travail (voir annexe) qui comprend une fiche d'inventaire et un cheminement du projet avec un calendrier des échéances. Les personnes présentes sont dans l'ensemble d'accord avec le plan de travail. Concernant la numérotation des chemins, Michel Bérard fait remarquer qu'il est essentiel que l'on établisse une correspondance entre notre numérotation et celle en vigueur aux ministères de l'Energie et des Ressources et du Loisir, Chasse et Pêche. Raymond Larouche nous fait part également de l'importance d'une mise à jour constante des données d'inventaire et de la classification. Michel Bérard juge que la mise à jour devrait faire l'objet d'une recommandation incluse au rapport final.</p> <p>Au chapitre des ressources humaines, il a été entendu que les techniciens en cartographie nécessaires à la réalisation du test seront fournis par le Service des études. Suite au départ de Yvan Gagnon, il a été convenu que Lucien Grenier déterminera et supervisera le travail desdits techniciens.</p> <p>La fiche d'inventaire soumise par le comité a été remise en cause par Raymond Larouche et Henri Desmeules du fait que leur direction s'apprête à faire un inventaire du même type mais beaucoup plus exhaustif de toutes les routes numérotées et chemins municipaux à l'entretien du ministère. Leur fiche d'inventaire permettrait de recueillir la majorité des données que le comité se proposait de ramasser à l'aide de sa fiche. De ce fait, il a été convenu que des rencontres impliquant les directions de la Programmation, des Expertises et Normes, et de l'Entretien soient prévues le plus tôt possible dans le but de finaliser une fiche d'inventaire répondant au besoin de chacune des directions. De plus, il devrait y avoir entente entre ces directions concernant la période d'inventaire ainsi que la priorité à accorder au réseau à inventorier.</p> | <p>Clément Roy</p> <p><i>Trouver la</i> <i>80/11/14</i></p> | <p>Le plus tôt possible</p> |

Date Mardi 11 novembre 1980

Objet Inventaire et classification fonctionnelle

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|--------------------------------|-----------------------------|
| <p>Pour le système de numérotage à adopter sur cette fiche, Michel Bérard a suggéré qu'un groupe de travail se penche sur la question pour en arriver à choisir un système de numérotation qui puisse être un système de référence pour les directions concernées.</p> <p>Dans l'immédiat, les personnes présentes ont convenu que la fiche d'inventaire soumise par le comité devrait être utilisée pour le test de classification en région. Toutefois, des modifications y seront apportées suite à la réunion prévue pour le vendredi 14 novembre 1980. La réunion vise à faire le consensus sur la fiche d'inventaire en réunissant des personnes de la Région 02 et des services des Relevés Techniques, de l'Évaluation et Orientation et de la Conservation des Chaussées.</p> | | |
| <p>En principe, Clément Roy prend l'engagement de réaliser l'inventaire dans les districts 93 et 94 pour le 19 décembre 1980 et de prendre les mesures appropriées à cet effet (ressources humaines). Il confirmera officiellement l'échéancier du projet après la réunion du 14 novembre et fera part de la démarche qu'il entend adopter pour réaliser l'inventaire.</p> | Service des relevés techniques | Semaine du 17 novembre 1980 |
| <p>A la lecture du cheminement du projet et de son échéance, Yvan Demers a suggéré que la consultation auprès des autres régions se fasse après le test, de façon à pouvoir leur présenter les résultats du test.</p> | | |
| <p>La réunion s'est terminée avec la lecture du compte rendu (voir annexe) de la réunion qui a eu lieu à Jonquière avec des représentants des districts 93 et 94 et de la Direction régionale. Cette réunion avait pour but de faire les premiers contacts en vue d'amorcer le processus d'inventaire. Le plan de travail et la fiche d'inventaire y furent alors discutés.</p> | | |

ESSAI DE CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DU RESEAU ROUTIER

PLAN DE TRAVAIL

Un essai de classification à être réalisé en quatre (4) étapes principales est proposé avant d'en arriver à classifier l'ensemble du réseau routier public du Québec. Il s'agit d'abord de procéder à un inventaire des routes et chemins publics, de réviser les critères de classification et les fonctions de ces routes et chemins, puis finalement de proposer des hypothèses de classification, ceci dans les districts désignés pour l'essai de classification.

1. CHOIX DES REGIONS ET DISTRICTS

La région 02, dans le cadre d'une étude des besoins, a procédé à un inventaire du réseau local et à une pondération de ces chemins selon leur vocation. Les résultats de cette étude et la méthodologie utilisée pourraient être utiles dans le cadre du test de classification. Il est donc proposé de procéder en premier lieu au test dans les districts 93 et 94 de cette région.

Par ailleurs, le district 33 de la région 04 nous apparaît particulièrement représentatif pour réaliser le test de classification à cause de la densité du réseau et du grand nombre de chemins municipaux. Il est ainsi proposé de poursuivre le test de classification dans le district 33.

2. INVENTAIRE DES ROUTES ET CHEMINS

2.1 Nature des routes et chemins à inventorier

Comme prérequis à la classification, un inventaire fiable et exhaustif des routes et chemins doit être réalisé pour les districts désignés. L'inventaire comprend tout le réseau routier public du Québec:

- réseau numéroté
- réseau local
 - . chemins municipaux
 - . chemins d'accès public aux ressources (miniers, forestiers, de Z.E.C., de parcs et réserves, de l'Hydro-Québec)
 - . rues collectrices

Les chemins privés, abandonnés, non utilisés ou temporaires ainsi que les rues locales ne sont pas inventoriés.

2.2 Fiche et cartes d'inventaire

Une fiche d'inventaire pour chacun des chemins et routes inventoriés est prévue. La fiche d'inventaire comprendra les éléments de base suivants:

- identification
- caractéristiques techniques
- circulation

Ces données seront recueillies auprès des ministères et organismes gouvernementaux dans le cas des chemins d'accès public aux ressources, auprès des municipalités dans le cas des rues collectrices et auprès des districts dans le cas des chemins municipaux. Il est proposé de mettre cet inventaire sur un fichier central avec un système de mise à jour.

Des cartes de numérotation des routes et chemins serviront de support à cet inventaire. Les cartes du M.T.Q. au 1:50000 et les cartes fédérales au 1:250000 pour les territoires non compris dans les cartes du M.T.Q. seront utilisées à cette fin.

3. REVISION DES CRITERES ET DES FONCTIONS

Parallèlement à la confection de l'inventaire, une période de révision des critères de classification et des fonctions des routes est prévue, de même qu'une révision de la terminologie utilisée.

Les critères retenus seront transposés sur cartes au 1:50000 et 1:250000 pour permettre l'identification des fonctions lors de l'étape ultérieure. Deux (2) types de cartes sont prévues à cette fin:

- les cartes de répartition de la population et des zones d'influence;
- les cartes d'utilisation du sol et des équipements comprenant:*
 - . les terres agricoles (cartes du M.A.Q.)
 - . les zones d'exploitation forestières et les scieries
 - . les mines, carrières et gravières commerciales
 - . les infrastructures et services de transport (aéroports, ports, traverses, circuits d'autobus interurbains)
 - . la récréation de plein air (parc et réserves, centres de sports d'hiver, zones de villégiature, bases de plein air, Z.E.C., terrains de camping, circuits touristiques régionaux, etc.)
 - . les attraits touristiques et culturels tels que les sites historiques et les musées.

Certaines données sur carte pourront être transcrites sur fiche et intégrées à la fiche d'inventaire dans le fichier central.

* Sujet à révision

4. IDENTIFICATION DES FONCTIONS

Une fois l'inventaire des routes et chemins réalisé, et une fois les critères et fonctions révisés, l'étape suivante consiste à identifier la ou les fonctions pour chacun de ces chemins et routes. Ces fonctions seront ajoutées à la fiche d'inventaire.

Le groupe de travail sera chargé d'identifier ces fonctions pour les districts 93 et 94. Le personnel des districts pourra par la suite procéder à une vérification des fonctions établies. Une alternative consiste à faire identifier les fonctions par le district et à procéder à une vérification au central. Il est proposé de tenter cette approche dans le district 33 afin de comparer les deux démarches.

5. IDENTIFICATION DE REGLES DE SELECTION ET CLASSIFICATION

C'est à partir de l'inventaire et des fonctions des chemins et routes dans les districts choisis que l'on procédera à l'établissement de règles de sélection et à la classification. Une série de règles de sélection pourront alors être formulées de même que deux ou trois hypothèses de classification.

6. RAPPORT FINAL

Le rapport final présentera les résultats du test incluant les hypothèses de classification fonctionnelle sur carte, une recommandation en vue de l'adoption définitive des critères de classification et des fonctions ainsi que la méthodologie utilisée lors du test.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Inventaire des routes et chemins

- Le groupe de travail responsable de la numérotation du réseau.
- Le groupe de travail responsable de la cueillette des inventaires des ministères et organismes gouvernementaux, responsable également de la transcription de cette information sur carte et sur fiche.
- Deux (2) techniciens pour transcrire les données sur carte et sur fiche.
- Le groupe de travail responsable de la préparation de la fiche et du guide d'inventaire des caractéristiques physiques

en collaboration avec des spécialistes des Relevés techniques.

- Le groupe de travail responsable de la consultation des régions en collaboration avec des spécialistes des Relevés techniques.
- Le service des Relevés techniques responsable de l'inventaire des chemins municipaux en collaboration avec le personnel des districts.

7.2 Révision des critères et fonctions

- Le groupe de travail responsable de la révision des critères, des fonctions et de la terminologie.
- Le groupe de travail responsable de la cueillette et de la transcription des données socio-économiques (population, utilisation de sol, équipements) sur carte et sur fiche.
- Deux (2) techniciens pour transcrire les données sur carte et sur fiche.
- Le groupe de travail responsable de la préparation de la fiche et du guide des critères et fonctions.

7.3 Identification des fonctions

- Le groupe de travail responsable de l'identification des fonctions pour chacun des chemins et routes.

7.4 Classification

- Le groupe de travail responsable de l'établissement de règles de sélection et de la formulation d'hypothèses de classification.
- Le groupe de travail responsable de la transcription des hypothèses de classification sur carte.
- Deux (2) techniciens pour transcrire les données sur carte.

7.5 Rapport final

- Le groupe de travail responsable de la rédaction du rapport final.

Service des Relevés techniques
Service des Etudes
Service de l'Evaluation et de l'Orientation

14

3

19

16

30

20

13

INVENTAIRE DU RESEAU

CRITERES ET FONCTIONS

Fiche d'inventaire des caract. physiques

Consultation des régions

Guide d'inventaire des caract. physiques

Numérotation du réseau local

Inventaire des chemins d'accès

Numérotation des chemins d'accès

Identification sur fiche du réseau numéroté et local
Dist. 93-94

Identification sur fiche des chemins d'accès

Identification des fonctions
Dist. 93-94

Vérification des fonctions en région

Identification sur fiche du réseau et des fonctions
District 33

Vérification des fonctions au central

Hypothèses de classification

Règles de sélection

Rapport final

Cartographie des données socio-économiques

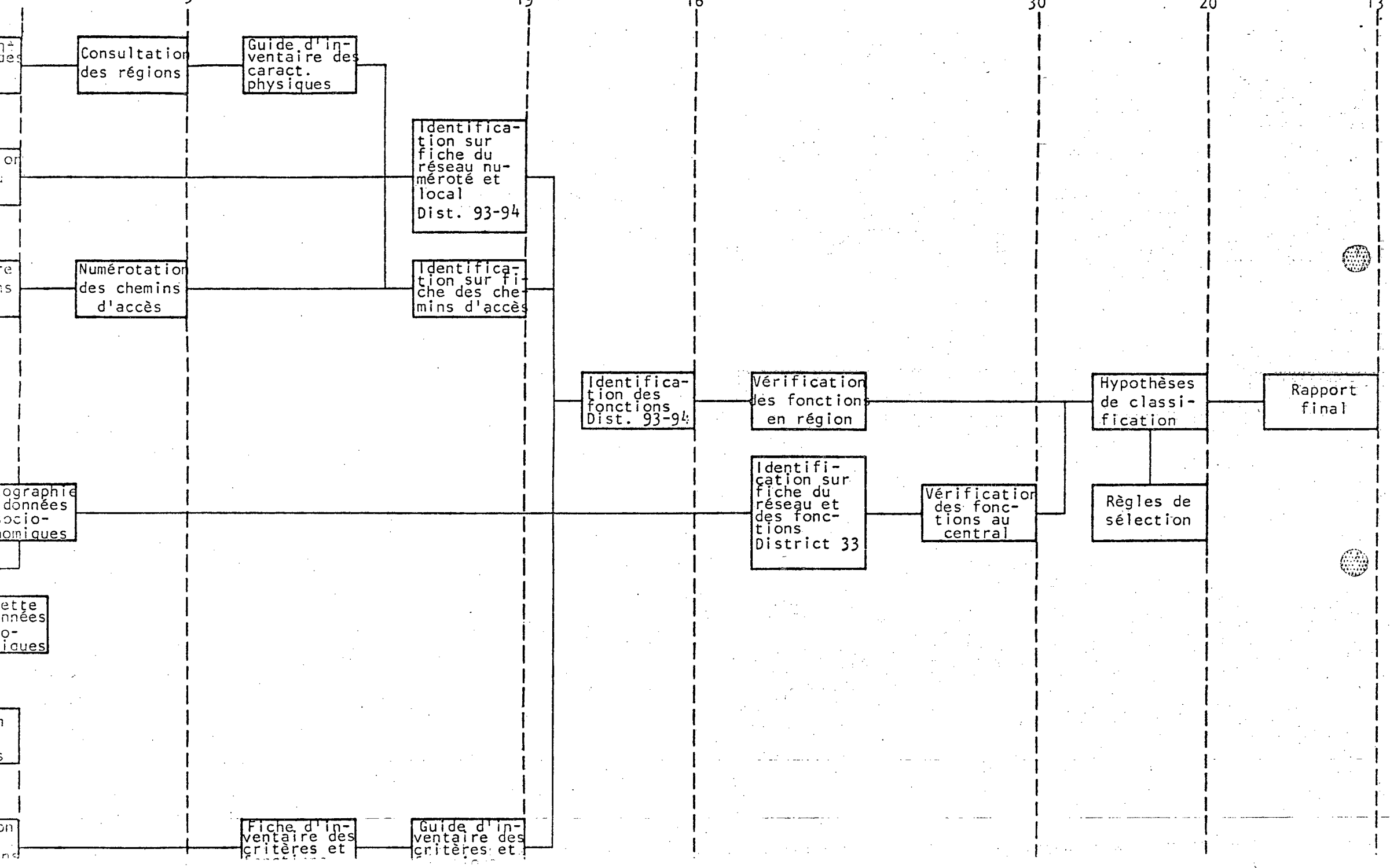
Cueillette des données socio-économiques

Révision des critères

Révision des fonctions

Fiche d'inventaire des critères et

Guide d'inventaire des critères et






Date 29 octobre 1980

Endroit Bureau régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 50 boul. Harvey, Jonquières

Rédigé par Lucien Grenier, géog.


Signature

Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

But Essai de classification: discussions sur les divers aspects du projet.

Etaient
présents

MM. Jean-Guy Tremblay, directeur régional, région 2
Normand Beaudoin, directeur adjoint (construction)
Jean-René Bourgault, chef du district 93
Wilfrid Lagacé, chef du district 94
Gaétan Néron, adjoint à la construction, district 94
Jean-Pierre Tremblay, auteur du rapport "Besoin du réseau - cadre
et outils de développement"
André Arès, chef du Service d'évaluation et d'orientation
Denis Dubuc, Service d'évaluation et d'orientation
Yvan Gagnon, Service des études
Lucien Grenier, Service des relevés techniques

Copie à Aux personnes présentes

MM. Yvan Demers, directeur de la Direction de la programmation
Clément Roy, chef du Service des relevés techniques
Michel Bérard, chef du Service des études

Date 29 octobre 1980Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>- Mot de bienvenue et présentation des membres;</p> <p>- André Arès présente le projet de classification fonctionnelle, expose les problèmes et les objectifs;</p> <p>- A mesure que progressait la présentation du plan de travail et de la fiche d'inventaire par Denis Dubuc, les discussions se sont poursuivies.</p> <p><u>Inventaire routier</u></p> <p>- Jean-Guy Tremblay prévoit certaines difficultés à identifier les chemins autres que ceux du ministère. Les membres du Comité de travail font remarquer que des approches ont été faites avec les ministères de l'Energie et des Ressources et du Loisir, Chasse et Pêche sur le sujet; que l'inventaire ne tient compte que des chemins d'une certaine viabilité, d'accès public.</p> <p>- Le problème des chemins de colonisation est soulevé: problème de juridiction et même d'identification. Wilfrid Lagacé a réalisé, à partir des décrets, sur cartes municipales, le travail d'identification en trois classes (A: habité, B: agriculture, C: chemins envahis par la végétation ou disparus). Jean-René Bourgault ne l'a pas tout à fait terminé. Jean-Guy Tremblay est d'avis que les chemins de classe C devrait être rayés de l'inventaire. La Direction de l'entretien aurait des cartes montrant la localisation des chemins de colonisation.</p> <p>- L'identification des rues collectrices en milieu urbain ne soulève aucune difficulté; cette opération peut être entreprise par les districts ou la région en relation avec les municipalités urbaines.</p> <p>- L'élément "densité de ^{d'habitation} population au km" peut être réalisé au sein des districts; les contremaîtres parcourent les chemins en tous sens et les connaissent bien. Ce travail particulier demande un mois environ pour son exécution.</p> <p><u>Identification des fonctions</u></p> <p>- La fonction des routes sera déterminée en un premier temps par le groupe de travail.</p> | | |

Date 29 octobre 1980

Objet

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|----------------------|-------|
| <p>La région ou les districts seront appelés par la suite, à procéder à la vérification du travail. Accord sur cette façon de procéder.</p> <p><u>Eléments de la fiche d'inventaire</u></p> <p><u>Identification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Noms de chemins: Jean-Guy Tremblay fait mention d'un travail d'enquête sur ce sujet, dont il n'a eu aucune nouvelle. Lucien Grenier donne quelques explications sur les difficultés dans le processus de détermination des noms où la municipalité et la Commission de toponymie ont même juridiction. Les noms officiels sont présentement transposés sur les plans municipaux. Le nom inscrit sur la fiche sera celui apparaissant sur les cartes au 1:50 000. - Responsabilité d'entretien: les travaux exécutés en régie et à contrat relèvent du M.T.Q.; les travaux subventionnés sont sous la responsabilité de la municipalité. La fiche identifierait l'organisme qui a la charge d'entretien. <p><u>Caractéristiques techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur de l'emprise: dans le cas des chemins municipaux, elle est difficile à établir. Largeur entre les clôtures ou largeur théorique légale de 38,4 pieds? Le consensus est donné sur la largeur moyenne réelle actuelle entre les clôtures. - Drainage: Jean-Pierre Tremblay souligne que trois (3) classes d'appréciation au lieu de cinq (5) seraient suffisantes. Il se réfère au cahier des Normes, types E et F. - Etat de la chaussée: l'évaluation de cet élément demeure subjectif, selon les représentants de la région. Dans l'étude "Cadre et outils de développement", l'état est évalué suivant l'épaisseur de la fondation supérieure et du gravier. Cette évaluation ne peut être semblable pour une route pavée ou pour une route gravelée, note Jean-Pierre Tremblay. - Terrain: cet élément descriptif pourrait se retrouver sous la rubrique "Identification" | | |

Date 29 octobre 1980

Objet Classification fonctionnelle du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|---------|
| <p>- Jean-Pierre Tremblay souligne l'absence de l'élément géométrie sur la fiche, élément dont l'importance est loin d'être négligeable dans un projet de réfection ou de reconstruction.</p> <p>- Circulation: calculée suivant l'importance des habitations, l'importance de la zone récréative, la grosseur de l'industrie dans l'étude pré-citée, elle est remarquée Jean-Guy Tremblay, la résultante des mouvements engendrés par les activités socio-économiques; donc, la donnée est assez précise.</p> <p>Les classes de circulation sont, dans la même étude, divisées suivant les types E et F du cahier des Normes.</p> <p>- Trafic lourd: pourcentage difficile à déterminer. Toutefois, la région connaît bien les chemins où il se fait du trafic lourd.</p> | | |
| <p><u>Conclusion</u></p> <p>A la suite des discussions, Jean-Guy Tremblay et Lucien Grenier proposent qu'il y ait rencontre entre le Service des relevés techniques - Clément Roy, et la région - Jean-Pierre Tremblay, pour discuter des caractéristiques techniques et des critères d'évaluation.</p> <p>Jean-Guy Tremblay propose encore que le travail d'évaluation technique soit exécuté sans recherche d'un très haut degré de précision qui se traduirait par des coûts inutilement élevés. Dans des cas particuliers seulement, une évaluation exhaustive pourrait être commandée.</p> <p>Pour concrétiser le projet, à la demande du groupe de travail, la région et les districts s'engagent à fournir à ce dernier un membre de leur personnel.</p> | Relevés tech. | Nov. 80 |



Date 14 novembre 1980

Endroit Edifice H - salle 3.2 - Québec

Rédigé par Lucien Grenier

ANNEXE

Lucien Grenier
Signature

Objet Inventaire du réseau routier
Dossier no 6.1.0

But Organisation de l'inventaire pour l'essai de classification
fonctionnelle dans les districts 93 et 94

Etaient
présents

MM. Normand Beaudoin, ing. - directeur adjoint région 2
Clément Roy, ing. - chef du service des relevés techniques
Jean-Pierre Tremblay, ing., - district 93, région 2
Henri Desmeules, ing. - service de conservation des chaussées
Gérard Tessier, ing., - chef de la division de l'inventaire structural, S.R.T.

Mlle Annette Plante, chef de la division du trafic et de la géométrie, S.R.T.

MM. Marcel Tremblay, ing. " " " "
Robert Frenette " " " "
Michel Lessard " " " "

Denis Dubuc, géog., service de l'évaluation et de l'orientation
Lucien Grenier, géog., division de la cartographie, S.R.T.

Copie à Aux personnes présentes

MM. René Vincent, ing., s.m.a., Direction générale de la Plan. et Dév.
René Blais, ing., s.m.a., Direction générale des Opérations
G.-Robert Tessier, ing., s.m.a., Direction générale du Génie
Jean-Guy Tremblay, ing., - directeur régional, région 2
Raymond-M. Aubin, ing., - directeur des Expertises et Normes
André Arès, ing. - chef du service de l'évaluation et de l'orientation
Michel Bérard, géog. - chef du service des Etudes
Yvan Demers, ing. - directeur de la Programmation
Raymond Larouche, ing. - chef du Service de la conservation des chaussées

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Date 80-11-14

Objet Inventaire du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>La réunion débute par un bref commentaire de Lucien Grenier sur les buts de la rencontre: finaliser une fiche d'inventaire adéquate pour le projet de classification fonctionnelle; déterminer le travail dévolu aux organismes concernés; établir un échéancier du projet dans les districts 93 et 94.</p> <p>Les membres sont d'accord pour analyser et discuter des éléments de la fiche d'inventaire proposée par le groupe de travail, suivant l'ordre présenté.</p> <p><u>Identification du chemin:</u></p> <p>Jean-Pierre Tremblay signale que certains chemins portent plusieurs noms. Il est convenu alors de prendre le nom apparaissant sur les cartes au 1:50 000 du Ministère; les autres appellations pourront être mises entre parenthèses sur la fiche.</p> <p><u>Tronçon:</u></p> <p>Le découpage en tronçons d'un chemin portant un même numéro administratif sera déterminé par un changement de nom, de municipalité ou de canton.</p> <p><u>Chemins de colonisation:</u></p> <p>Normand Beaudoin propose d'indiquer les classes de ces chemins (A: habité, B: agricole) plutôt que les numéros de décret. La proposition est acceptée.</p> <p>L'inventaire accordera, dans un premier temps, priorité aux chemins à l'entretien du Ministère. Pour évaluer le réseau, Gérard Tessier note la possibilité d'utiliser la méthode d'échantillonnage.</p> <p><u>Largeur de l'emprise:</u></p> <p>Elle sera évaluée approximativement</p> <p><u>Type de surface:</u></p> <p>On convient d'indiquer le % de chacun des types de surface d'un chemin, sans recourir au tronçonnement.</p> <p><u>Entretien</u> Henri Desmeules fait remarquer aux membres que la Direction de l'entretien se base sur le tronçonnement indiqué par les chaînages de référence dans son projet d'évaluation exhaustive du réseau routier. Pour lui, la preuve n'a pas été faite de la nécessité ni même de la pertinence d'inventorier des éléments techniques</p> | | |

Objet Inventaire du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|----------------------|-------|
| <p>dans un projet de classification fonctionnelle. Le <u>groupe de travail</u> lui signale que cet inventaire servira comme critère de sélection dans la classification, permettra d'établir des programmes d'action, de justifier plus adéquatement des budgets de construction ou d'entretien. Un appel téléphonique logé auprès du chef du Service d'évaluation et d'orientation, responsable du dossier de classification, nous confirme le besoin de connaître certaines caractéristiques physiques du réseau routier.</p> <p><u>Drainage - état de la chaussée:</u></p> <p>Les représentants régionaux signalent que 85% du réseau local a un drainage mauvais ou très mauvais; 95% même si l'on se reporte aux normes.</p> <p>Clément Roy propose que les classes d'évaluation du drainage utilisées à la Division de l'inventaire structural et celles déterminées à la région 2 soient correspondantes, soit: 2 : très bon, bon; 3 : acceptable; 4 : mauvais, très mauvais.</p> <p>Suivant que la surface est pavée ou gravelée, il est convenu de qualifier différemment l'état de la chaussée.</p> <p>La nouvelle fiche d'inventaire tiendra compte de ces modifications.</p> <p><u>Géométrie:</u></p> <p>Cet élément remplace pour l'essai, l'élément topographique du terrain. A cause de l'urgence la géométrie, évaluée visuellement, est la résultante des courbes sous-standard, des degrés de pente et du trafic. Clément Roy mentionne que cette façon de présenter ces caractéristiques amènera des difficultés d'interprétation dans le projet même.</p> <p>Jean-Pierre Tremblay mentionne la difficulté de localiser, sur le terrain, certaines pentes. La section géométrie - Marcel Tremblay - est justement là pour l'aider à solutionner ce problème, lui signale-t-on.</p> | | |

Objet Inventaire du réseau routier

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|--|--|
| <p><u>Circulation:</u></p> <p>A ce chapitre, les représentants régionaux souhaiteraient avoir un inventaire exhaustif des chemins collecteurs (ceux reliant une localité à une route plus importante). Une demande sera faite en ce sens auprès de la Division du trafic et de la géométrie - Mlle Annette Plante ou Robert Frenette.</p> <p>Les représentants régionaux font remarquer que les classes de circulation déterminées sur la fiche sont un peu trop détaillées. Robert Frenette signale que pour des travaux spécifiques, les catégories présentées sont souvent demandées. Les membres consentent cependant à modifier les catégories dans le sens du cahier des normes pour les types E et F en les précisant davantage.</p> <p>Les membres du groupe de travail s'engagent à fournir, pour le 24 novembre, les cartes au 1:50 000 couvrant les districts 93 et 94, sur lesquelles est inscrite la codification administrative, à réaliser la fiche d'inventaire modifiée ainsi que les copies nécessaires.</p> <p>La région - Jean-Pierre Tremblay - avec l'aide du personnel du Service des relevés techniques a accepté de remplir les fiches d'inventaire.</p> <p>Avec la participation active du Service de conservation des chaussées et des directions régionales, le Service des relevés techniques entend se réunir pour définir et établir des critères structuraux (Gérard Tessier), des critères de géométrie (Annette Plante, Marcel Tremblay), des critères de circulation (Annette Plante, Robert Frenette). A la suite de ces rencontres, des rapports seront présentés.</p> <p>Fin de la réunion à 16 h 00</p> | <p>Denis Dubuc Lucien Grenier</p> <p>Région S.R.T.</p> <p>S.R.T. Conservation des chaussées Région</p> | <p>24 nov.</p> <p>19 déc.</p> <p>nov. 80 à fév. 81</p> |

INVENTAIRE DU RÉSEAU LOCAL

(Essai de classification fonctionnelle, districts 93 et 94)

CODIFICATION

Région District

1. IDENTIFICATION

- 1.1 Nom du chemin _____
- 1.2 Numéro/tronçon _____
- 1.3 Municipalité — canton (nom) _____
- 1.4 Code municipal _____
- 1.5 Chemin de colonisation
- 1 Classe A (habité) 2 Classe B (agricole)
- 1.6 Responsabilité d'entretien d'été
- 1 MTQ 2 MER 3 MLCP 4 HQ
- 5 Municipalité 6 Autre (spécifier) _____
- 1.7 Responsabilité d'entretien d'hiver
- 1 MTQ 2 MER 3 MLCP 4 HQ
- 5 Municipalité 6 Autre (spécifier) _____
- 1.8 Entretien
- 1 Annuel 2 Été 3 Hiver
- 4 Occasionnel 5 Aucun

1.2

1.4

1.5

1.6

1.7

1.8

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- 2.1 Longueur en km
- 2.2 ~~Longueur~~ ^{Largeur} moyenne de la plate-forme en m
- 1 Moins de 8,0 2 8,0 à 8,9
- 3 9,0 à 10,4 4 10,5 et plus
- 2.3 Largeur moyenne de l'emprise en m
- 2.4 Type de surface %
- 2.4.1 Terre
- 2.4.2 Gravier
- 2.4.3 Béton bitumineux ou autre surface dure
- 2.5 Drainage
- 2 Très bon — bon 3 Acceptable
- 4 Mauvais — très mauvais
- 2.6 État visuel de la chaussée
- 2.6.1 Pavée
- 1 Bon 2 Acceptable 3 Mauvais
- 2.6.2 Gravelée
- 1 Bon 2 Acceptable 3 Mauvais
- 2.7 État visuel de la géométrie
- 1 Bon 2 Acceptable 3 Mauvais

2.1

2.2

2.3

2.4.1

2.4.2

2.4.3

2.5

2.6.1

2.6.2

2.7

3. CIRCULATION

- 3.1 Volume (JME)
- 1 0 à 400
- 2 400 à 1 000
- 3 1 000 à 2 000
- 4 2 000 et plus
- 3.2 Volume (JMH)
- 1 0 à 400
- 2 400 à 1 000
- 3 1 000 à 2 000
- 4 2 000 et plus
- 3.3 Trafic
- 1 Croissant 2 Stagnant 3 Décroissant

3.1

3.2

3.3

4. AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES (CLASSES)

- 1 Classe I 2 Classe II 3 Classe III
- 4 Classe IV 5 Classe V 6 Classe VI

4.0



Québec, le 23 janvier 1981.

ANNEXE #10

MÉMO À: M. André Arès,
Chef, Évaluation et
orientation.

DU : SERVICE DES RELEVÉS TECHNIQUES,

OBJET : INVENTAIRE DU RÉSEAU LOCAL - DISTRICT NO. 93
RÉGION 02 - N/D: 6.1.0

Tel qu'entendu lors de la rencontre du 11 novembre 1980 sur le projet de classification fonctionnelle du réseau routier local dans les districts 93 et 94, l'inventaire de ce réseau a été effectué pour les caractéristiques demandées et les fiches d'inventaire ont été complétées à la date fixée.

Ci-joint, vous recevez copie de ces fiches concernant cet inventaire pour le district 93, lequel fut coordonné par M. Lucien Grenier, géog. du Service des Relevés techniques et effectué avec la participation du personnel du même Service et de celui de la Direction régionale 02 et du district concerné dont M. Jean-Pierre Tremblay, ing.

Nous serons disponibles pour vous fournir toute information sur cet inventaire ou pour en préciser davantage certains points particuliers.

Clément Roy

Clément Roy, ing.,
Chef des Relevés techniques.

CR/nhc

C.C.: MM. Raymond-M. Aubin, ing.,
Lucien Grenier, géog.



Québec, le 23 janvier 1981.

MÉMO À: M. André Arès,
Chef, Évaluation et
orientation.

DU : SERVICE DES RELEVÉS TECHNIQUES,

OBJET : INVENTAIRE DU RÉSEAU ROUTIER - DISTRICT NO. 94
RÉGION 02 - N/D: 6.1.0

F0

Tel qu'entendu lors de la rencontre du 11 novembre 1980 sur le projet de classification fonctionnelle du réseau routier local dans les districts 93 et 94, l'inventaire de ce réseau a été effectué pour les caractéristiques demandées et les fiches d'inventaire ont été complétées à la date fixée.

Ci-joint, vous recevez copie de ces fiches concernant cet inventaire pour le district 94, lequel fut coordonné par M. Lucien Grenier, géog., du Service des Relevés techniques et effectué avec la participation du personnel du même Service et de celui de la Direction régionale 02 et du district concerné.

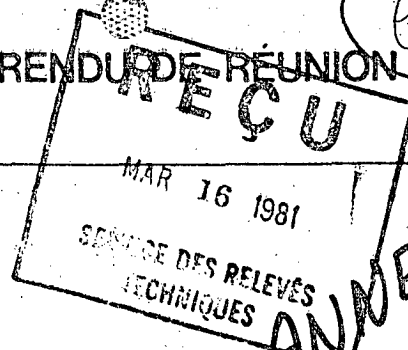
Nous serons disponibles pour vous fournir toute information sur cet inventaire ou pour en préciser davantage certains points particuliers.

Clément Roy

Clément Roy, ing.,
Chef des Relevés techniques.

CR/nhc

C.C.: MM. Raymond-M. Aubin, ing.,
Lucien Grenier, géog.



el 6.1.0

ANNEXE G

Date Les 2 et 3 mars 1981

Endroit Place Hauteville

Rédigé par Monique Plamondon

Monique Plamondon
Signature

Objet Inventaire et classification fonctionnelle du réseau routier

But Présentation des résultats de l'identification des fonctions des routes et chemins des districts 93 et 94. Discussion des problèmes survenus à ce jour et détermination des informations pertinentes à obtenir pour compléter le test.

Etaient
présents

André Arès, Service de l'évaluation et de l'orientation

Michel Bérard, Service des études

Denis Dubuc, Service de l'évaluation et de l'orientation

Lucien Grenier, Service des relevés techniques

Monique Plamondon, Service des études

Copie à Aux personnes présentes

Yvan Demers

Clément Roy ✓

Objet Inventaire et classification fonctionnelle...

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|----------------------|-------|
| <p>La réunion débute par un commentaire de Denis Dubuc portant sur les cartes de fonctions mises au point d'après un inventaire des routes et chemins des districts 93 et 94.</p> <p><u>Inventaire du réseau</u></p> <p>Lors de l'inventaire, le manque de numéros administratifs a constitué un problème important.</p> <p>Lucien Grenier indique que l'on connaît les routes et chemins du MTQ et d'autres ministères. Certains chemins non identifiés peuvent être privés ou appartenir à des concessions forestières. Les bureaux de districts du MTQ ont peu d'information sur l'inventaire physique des chemins municipaux non à l'entretien du MTQ ainsi que sur les chemins de ZEC et de concessions forestières.</p> <p>A ce sujet, le MER et le MLCP seraient les mieux placés pour attribuer une fonction aux routes et chemins dont ils ont la responsabilité. Le MTQ n'a pas à définir les fonctions de chemins relevant d'autres ministères.</p> <p>Quant aux chemins municipaux, André Arès souligne qu'il est nécessaire de les inclure tous en vue d'une politique de partage des responsabilités entre le MTQ et les municipalités. Il est suggéré:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- d'utiliser les cartes de transport scolaire pour faciliter la localisation de chemins habités, et 2- de tenter d'obtenir des informations au niveau des conseils de comté. <p>Michel Bérard indique que la démarche d'inventaire n'est pas terminée. Il faut de plus déterminer le niveau d'importance relative des chemins des autres ministères. Une visite aux municipalités et à la Direction régionale du MER permettrait de recueillir l'information manquante.</p> <p>Selon André Arès, il est important que le territoire des ZEC et des concessions forestières soit délimité. Toutefois, l'inventaire des chemins n'y semble pas nécessaire.</p> | | |

Objet Inventaire et classification fonctionnelle...

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|----------------------|-------|
| <p>Michel Bérard indique cependant que le MTQ peut être appelé à légiférer au sujet de certains de ces chemins. Certains cas relatifs à des chemins de concessions forestières sont d'ailleurs actuellement en suspens.</p> <p><i>? Ne serait-ce pas \$100 000 000,00?</i></p> <p>André Arès rappelle que <u>100 000 \$</u> sont dépensés annuellement pour l'amélioration et l'entretien du réseau routier municipal (sous-programme III). Un premier objectif de la démarche entreprise est de pouvoir déterminer où et pourquoi sont dépensées ces sommes. Par la suite, il peut être utile d'avoir un inventaire des chemins des autres ministères et des compagnies forestières. Devant la difficulté d'obtenir certaines informations, on pourrait s'en tenir aux chemins publics carrossables. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le but du test entrepris avec l'aide des districts 93 et 94 est de développer une méthodologie pouvant s'appliquer au Québec.</p> <p><u>Formulaire des fonctions routières</u></p> <p><u>Denis Dubuc</u> présente maintenant le formulaire de description des fonctions routières. Il explique le sens des fonctions indiquées et précise les modifications prévues. <u>Il informe les membres que ce formulaire serait possiblement complété en région lors de la classification à cause de la disponibilité de l'information.</u></p> <p>Il explique ensuite la méthode utilisée pour quantifier l'importance des équipements touristiques. André Arès suggère d'examiner la possibilité d'un regroupement de certains de ces équipements.</p> <p>La réunion se termine à 16h30 et les membres décident de poursuivre leur travail le lendemain à 09h00.</p> | | |

information
 SEO
 Dubuc

Objet Inventaire et classification fonctionnelle...

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|----------------------|--|
| <p><u>Inventaire du réseau</u></p> <p>Suite aux discussions de la veille, Denis Dubuc et Lucien Grenier présentent une carte des chemins du MER.</p> <p>André Arès estime que la fonction principale semble en être une d'accès forestier des concessions, ce qui ne constitue pas une priorité dans l'immédiat. Il est actuellement important d'inventorier les chemins entretenus par le MTQ et par les municipalités. On rappelle que le COMPA attend le rapport du test effectué avec l'aide des districts 93 et 94, et dont le but est de développer une méthodologie permettant la classification des routes du Québec. Il n'apparaît pas indispensable de procéder à l'inventaire de tous les chemins des deux districts, mais l'échantillon doit être assez important pour permettre de considérer certains aspects d'une politique de partage des responsabilités entre le MTQ et les municipalités.</p> <p>Il est convenu que l'équipe de travail visitera certaines municipalités, le bureau régional du MER et recueillera des informations concernant les circuits d'autobus scolaires.</p> <p><u>Formulaire des fonctions routières</u></p> <p>Les membres reprennent leur discussion au sujet du formulaire des fonctions routières présenté la veille.</p> <p>Denis Dubus indique qu'au niveau des infrastructures de transport, les directions du Transport aérien et du Transport maritime et fluvial peuvent fournir certaines informations pertinentes.</p> <p><u>Fiche d'inventaire technique</u></p> <p>Le comité suggère la possibilité d'une coordination des groupes intéressés (Service des relevés techniques, Direction de l'entretien) afin d'éviter de faire deux fois un travail semblable. Le comité aimerait aussi être consulté au sujet de certaines informations jugées utiles pour compléter l'inventaire du réseau routier en vue d'une classification fonctionnelle.</p> | | <p><i>SRT déjà entrepris</i></p> <p><i>lettre à JRL 810336</i></p> |

Objet Inventaire et classification fonctionnelle...

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|--|--------------------------|-------|
| <p><u>Informatisation</u></p> <p>Par ailleurs, André Arès mentionne la possibilité d'informatiser le processus de classification. Cette démarche, jugée nécessaire pour le rapport final contenant les résultats du test, permettrait l'élaboration de modèles.</p> <p>Lucien Grenier estime qu'au niveau cartographique la démarche d'informatisation ne peut s'appliquer. Le résultat visuel de l'opération de classification est des plus importants dans le cadre du rapport à présenter au COMPA.</p> <p>D'autre part Denis Dubuc fait observer que suite à certaines modifications, les formulaires d'évaluation des fonctions routières seront à refaire pour les districts 93 et 94. Ces derniers devront de plus, corriger s'il y a lieu les formulaires complétés par l'équipe de travail.</p> <p>Pour terminer, André Arès demande un échéancier des activités prévues dans le cadre du test, ainsi qu'une évaluation des besoins en personnel étudiant pour l'été à venir.</p> | <p><i>J. Grenier</i></p> | |



Québec, le 30 mars 1981.

MEMO A: M. J. Raymond Larouche, ing.,
Chef, Service conservation des
chaussées.

DU : SERVICE DES RELEVÉS TECHNIQUES,

OBJET : FICHE D'INVENTAIRE - RESEAU LOCAL - N/D: 6.1.0

ANNEXE H

Tel que discuté lors de rencontres entre nos personnels respectifs au cours des derniers mois il est important que vous nous fassiez parvenir vos besoins afin que nous puissions finaliser une fiche d'inventaire à utiliser pour le réseau local.

Afin de faire avancer le projet d'inventaire des chemins locaux et de s'assurer qu'il n'y aura pas de duplication de travail, une rencontre nous apparaît nécessaire dans les plus courts délais.

Nous serions disponibles à 10:00 am les 8, 9 ou 10 avril prochain. Vous voudriez bien nous confirmer une de ces dates pour cette rencontre qui, nous en sommes assurés, sera très profitable pour les travaux que nos services respectifs devons effectuer.

Bien à vous,

Clément Roy

Clément Roy, ing.,
Chef des Relevés techniques.

CR/nhc

C.C.: MM. Raymond-M. Aubin, ing.,
Jean-Paul Bonneau, ing.



Date Le vendredi 24 avril 1981

Endroit Place Hauteville, 23e étage

Rédigé par Denis Dubuc

Annexe I
Denis Dubuc
Signature

Objet Inventaire des caractéristiques physiques du réseau routier

But Prendre connaissance de la démarche de la Direction de l'entretien au sujet de la préparation d'un inventaire des caractéristiques physiques du réseau routier et coordonner les besoins des directions intéressées aux données d'inventaire.

Etaient
présents

| | |
|-----|---------------------|
| MM. | Yvan Demers |
| | André Arès |
| | Michel Bérard |
| | Jean Galarneau |
| | J. Raymond Larouche |
| | Clément Roy ✓ |
| | Henri Desmeules |
| | Lucien Grenier |
| Mme | Monique Plamondon |
| | Denis Dubuc |

Copie à

Aux personnes présentes
Albert Turgeon

Objet

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|----------------------|-------|
| <p data-bbox="34 491 121 562">But.</p> <p data-bbox="1 730 113 787">XX →</p> <p data-bbox="191 363 1019 653">En début de réunion, Denis Dubuc précise le but de la réunion. Il fait part de la <u>nécessité de coordonner les besoins de toutes les directions qui utilisent des données d'inventaire.</u> Il mentionne <u>deux inventaires parallèles, soit celui préparé par le groupe de travail dans le cadre de l'essai de classification fonctionnelle, et celui de la Direction de l'entretien, qui devraient être intégrés en un seul.</u></p> <p data-bbox="191 705 602 737"><u>Rôle de certains services</u></p> <p data-bbox="191 772 1036 1024">Clément Roy rappelle la disponibilité de son service dans l'élaboration d'inventaires dans la mesure où les besoins des directions qui en font la demande sont identifiés. Jean Galarneau souligne pour sa part le rôle du Service des statistiques dans la coordination des besoins d'inventaire au MTQ, rôle dévolu dans le cadre de la réorganisation administrative.</p> <p data-bbox="191 1077 948 1108"><u>Inventaire du réseau local (districts 93 et 94)</u></p> <p data-bbox="191 1146 1036 1398">Denis Dubuc distribue la fiche d'inventaire élaborée dans le cadre du projet de classification routière. Il fait le point sur le projet d'essai et mentionne que les données recueillies doivent maintenant être traitées par informatique. Il signale que les données de cet inventaire correspondent aux besoins identifiés pour classifier le réseau routier et établir des politiques subséquentes.</p> <p data-bbox="191 1436 1019 1598">Raymond Larouche fait valoir son désaccord face aux données qualitatives (état du réseau) incluses dans cet inventaire. Il souligne que ces données sont trop arbitraires et que sa direction recherche une information plus stable dans le temps.</p> <p data-bbox="191 1629 1019 1755">Clément Roy mentionne pour sa part que son service travaille à élaborer des critères précis permettant de réduire la part de subjectivité qui peut entrer dans cette évaluation.</p> <p data-bbox="191 1808 857 1839"><u>Inventaire de la Direction de l'entretien</u></p> <p data-bbox="191 1871 1052 1934">Henri Desmeules présente le document d'inventaire préparé par la Direction de l'entretien. Il spécifie</p> | | |

Objet

| Détails | Action à prendre par | Délai |
|---|---|-----------------------------|
| <p>que le but de cet inventaire est d'uniformiser la formule des chainages de référence et de faire un certain regroupement de l'information.</p> | | |
| <p>Concernant la numérotation des routes, Henri Desmeules rapporte que, selon les régions, la numérotation administrative du MTQ est satisfaisante dans 85 à 90% des cas. Des problèmes de chevauchement restent à solutionner.</p> | | |
| <p>Raymond Larouche mentionne que le projet a été présenté à sept régions et qu'aucune modification majeure n'est prévue. Le projet doit être présenté à une réunion des directeurs régionaux le 21 mai prochain. La Direction de l'entretien envisage de commencer l'inventaire par le réseau numéroté et prévoit compléter le projet au cours des trois prochaines années. A ce sujet, Michel Bérard précise que l'emphase a été mise sur le réseau numéroté par le passé et qu'il y aurait lieu de changer les priorités. Henri Desmeules se dit prêt à envisager cette possibilité.</p> | | |
| <p>La discussion se poursuit sur certains éléments de l'inventaire. Michel Bérard souligne que dans l'ensemble on retrouve les mêmes éléments dans les deux inventaires, à l'exception des caractéristiques de la circulation et des données qualitatives sur l'état du réseau. Sur ce dernier point, Yvan Demers considère important de connaître l'avis du gestionnaire.</p> | | |
| <p>Yvan Demers résume les discussions. Il souligne l'importance de la classification routière et est d'avis qu'une opération intégrée d'inventaire est nécessaire. Il propose que le groupe de travail sur la classification prépare un projet qui essaie de solutionner le problème d'intégration des données et qui s'attarde à l'échéancier des activités.</p> | <p>Groupe de travail sur la classification routière</p> | <p>Le plus tôt possible</p> |
| <p>Yvan Demers mentionne également que l'effort doit porter sur l'identification du réseau dans un premier temps. A ce sujet, Clément Roy prend l'engagement de convoquer les parties intéressées pour solutionner toute la question de la numérotation du réseau local.</p> | <p>Clément Roy</p> | <p>Le plus tôt possible</p> |

*Point
sur
l'entretien*

*Commentaires
écrits par
le groupe.
11 mai 81*

*Comité de
numérotation

S. Rel. tech.
Réunions avec le
président seulement
27 avril 81.*

cl 6.1.0

ANNEXE ↘

COMMENTAIRES CONCERNANT
DEUX PROJETS D'INVENTAIRE
DU RESEAU ROUTIER

Groupe de travail
sur la classification routière

Québec, le 11 mai 1981

Au cours de la dernière année, deux (2) projets d'inventaire ont été amorcés, l'un par la direction de l'Entretien portant sur la cueillette de caractéristiques physiques du réseau routier, l'autre par les directions des Analyses, des Expertises et Normes et de la Programmation dans le cadre du projet de classification fonctionnelle. Le but de ce document consiste à préciser la nature des deux (2) projets et à proposer un plan d'action concerté qui tienne compte des besoins et des exigences des parties impliquées incluant les régions et districts du Ministère qui se verront confier la tâche de recueillir les données d'inventaire.

1- NATURE ET OBJECTIFS DES PROJETS

1.1 Inventaire de la direction de l'Entretien

L'inventaire qu'entend réaliser la direction de l'Entretien vise à uniformiser la formule des chaînages de référence et à regrouper dans un seul inventaire l'information nécessaire à la bonne gestion du réseau routier et à une répartition budgétaire adéquate. Le genre d'information à recueillir comprend une série de caractéristiques physiques allant du type de surface de la chaussée jusqu'au nombre de puisards entretenus par le Ministère. Les données seront inventoriées ou révisées pour les réseaux numéroté et municipal. La direction de l'Entretien prévoit commencer son projet par les routes numérotées étant donné que la majeure partie des budgets d'entretien est dépensée sur ce réseau.

1.2 Projet de classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle est jugée par les gestionnaires comme un élément essentiel à de nombreuses activités impliquant des sommes d'argent considérables. Dans le cadre des activités courantes du Ministère, la classification pourra servir de base à la fixation de normes de service au niveau de l'entretien aussi bien qu'à l'établissement de priorités pour les programmes d'immobilisation. Elle pourra également être utilisée dans l'élaboration de politiques de subvention.

Un autre rôle de la classification fonctionnelle est de servir d'assise à l'élaboration d'une politique de partage de responsabilité routière entre le M.T.Q. et les municipalités. Il faut aussi mentionner l'utilité de la classification dans le cadre de la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, alors que les municipalités régionales de comté (MRC) pourraient être appelées éventuellement à prendre en charge certains types de routes. Par ailleurs, le M.T.Q. sera tenu, selon cette loi, de spécifier les infrastructures qu'il entend mettre en place au cours des prochaines années. La classification s'avérera donc un outil indispensable de planification routière en identifiant le type de routes dans chaque MRC.

La classification pourra enfin aider à l'établissement d'une politique sur la voirie d'accès aux ressources, ce qui pourrait résulter en un nouveau partage de responsabilité entre le M.T.Q. et d'autres ministères concernés.

Ce projet de classification suppose une cueillette de données socio-économiques qui permettront d'identifier les fonctions de chacune des routes. Il implique également une connaissance générale des flux de circulation, un élément utile à la classification d'une route.

De plus, en mettant en relation les classes de routes avec certaines caractéristiques physiques et quelques données qualitatives (état du réseau), il sera possible d'apprécier et de quantifier l'impact des politiques projetées. C'est pourquoi un inventaire des caractéristiques physiques doublé d'un inventaire qualitatif, même si très sommaire, apparaissent comme des projets importants si l'on veut que la classification fonctionnelle rencontre les objectifs mentionnés.

Concernant ce projet, un essai de classification fonctionnelle est actuellement en cours afin de vérifier la validité des critères de classification. Les résultats de cet essai devraient être connus au début de l'été.

2- ANALYSE SOMMAIRE DES PROJETS

A la lumière des besoins et des objectifs exprimés précédemment, on peut distinguer cinq (5) catégories de données à inventorier:

- identification
- caractéristiques physiques
- évaluation qualitative
- circulation
- fonctions

2.1 Identification

L'identification du réseau apparaît pour toutes les directions impliquées dans les deux (2) projets comme l'élément de base servant de repérage sur le réseau. Cette catégorie d'inventaire est d'intérêt commun et l'on devra constamment s'y référer. Il a été convenu lors d'une réunion tenue le 24 avril dernier de regarder d'abord cet aspect de l'inventaire et de tenir dans l'immédiat des rencontres pour étudier le système de numérotation du réseau local (numérotation administrative). Le système de numérotation proposé devrait être transposé sur des cartes du Ministère 1:125,000 pour fins de distribution.

2.2 Caractéristiques physiques

Une fois la numérotation du réseau complétée, les régions et les districts pourraient commencer à recueillir les caractéristiques physiques du réseau. Selon les prévisions de la direction de l'Entretien, cette cueillette serait échelonnée sur une période de trois (3) ans. La particularité de cette catégorie de données réside dans le fait qu'elle nécessite des mesures précises sur le terrain. Les catégories "Caractéristiques physiques" et "Identification" regroupent l'ensemble de l'inventaire préconisé par la direc-

tion de l'Entretien et s'appliquent aussi bien au réseau numéroté qu'au réseau municipal.

2.3 Evaluation qualitative

Cette catégorie vise à évaluer l'état du drainage, de la chaussée et de la géométrie du réseau local. Même si ces données ne sont pas de la plus haute précision et qu'elles varient dans le temps, elles peuvent, à notre avis, être colligées assez rapidement par le personnel des districts. Il apparaît donc important de connaître l'avis du gestionnaire sur l'état de son réseau afin de guider, entre autres, l'établissement de politiques d'entretien et de subvention.

SRT | Par ailleurs, le service des Relevés techniques se penche actuellement sur l'élaboration de critères permettant une évaluation moins arbitraire des éléments qualitatifs proposés. De plus la mise à jour de ces données qui peuvent devenir rapidement désuètes serait nécessaire.

2.4 Circulation

La quatrième catégorie s'adresse également au réseau local puisque les données de circulation concernant le réseau numéroté sont déjà informatisées. Cette information constitue un critère de sélection dans l'établissement de la classe d'une route.

2.5 Fonctions

? | Cette catégorie concerne l'identification des fonctions sur tout le réseau du M.T.Q. Cette information est à la base de la classification fonctionnelle. Le groupe de travail sur la classification entend procéder à l'identification des fonctions pour les réseaux national et régional durant l'été. Suite aux résultats de l'essai de classification dans les districts 93 et 94, l'identification des fonctions du réseau local pourrait être entreprise par les districts dès l'automne prochain. Cette démarche impliquera la préparation d'un guide d'identification par le groupe de travail sur la classification au cours de l'été.

Il est à souligner enfin que cette catégorie nécessite la cueillette de données socio-économiques, telles que le nombre d'habitations sur les rangs, le nombre de chalets dans les centres de villégiature, ou encore le nombre de visiteurs pour certains équipements récréatifs et culturels.

3- RECOMMANDATIONS

3.1 Identification

Attendu que la catégorie de données concernant l'identification du réseau est commune aux deux (2) projets mention-

nés;

Attendu qu'il est nécessaire d'établir une concordance entre les différents systèmes informatisés du M.T.Q., il est recommandé:

- d'utiliser, en ce qui a trait à la catégorie "Identification", un seul formulaire pour les deux (2) projets (voir annexe 1);
- qu'un groupe de travail soit formé pour proposer au cours de l'été un système de numérotation du réseau local et que tout le réseau soit numéroté sur des cartes pour fins de distribution.

3.2 Evaluation qualitative - circulation - fonctions

Attendu que les catégories "Evaluation qualitative, circulation et fonctions" sont reliées directement à la classification ou encore aux éléments de politique pouvant résulter de celle-ci;

Attendu que ces données n'ont pas de lien direct avec les caractéristiques physiques;

Attendu que les régions et districts pourraient recueillir assez rapidement ces données portant sur le réseau local, il est recommandé:

- que les catégories "Evaluation qualitative, circulation, fonctions" soient inventoriées simultanément et indépendamment de la catégorie "Caractéristiques physiques" en collaboration avec les responsables de la classification fonctionnelle.

3.3 Coordination des activités

Attendu que les deux (2) projets d'inventaire nécessitent un effort de coordination des parties impliquées et une charge de travail supplémentaire pour les régions et districts, il est recommandé:

- qu'une table de concertation soit mise sur pied regroupant des responsables de la classification fonctionnelle et de la direction de l'Entretien ainsi qu'un représentant régional des directeurs adjoints à l'Entretien.

? SRT

ANNEXE 1

ANALYSE DE LA LISTE D'ELEMENTS D'INVENTAIRE DE LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN

Afin d'éviter une éventuelle duplication du travail, il serait nécessaire d'intégrer à la liste d'éléments d'inventaire de la direction de l'Entretien, certaines données requises pour la classification fonctionnelle. De plus, il pourrait s'avérer utile de modifier quelques éléments de la liste existante, laquelle est placée à l'annexe 1-A.

Les modifications et ajouts suggérés concernent surtout les éléments d'identification placés au début de la liste. Ainsi, il serait souhaitable:

- 1- d'indiquer à la suite des trois (3) premiers éléments le code et le nom de la municipalité régionale de comté (MRC).

En vertu de la Loi 125, la MRC devient un nouveau palier de gouvernement régional qui pourrait éventuellement prendre certaines routes à son entretien;

- 2- d'ajouter si ce n'est déjà prévu, le nom de la municipalité ou du canton à l'élément "Municipalité";
- 3- de modifier l'élément "Identification" de façon à indiquer route/tronçon/section et sous-section éventuellement.

Cette information concerne autant le réseau numéroté, que le réseau non numéroté et pourrait être complétée par l'ajout du nom des routes ou chemins, tel que déjà prévu;

- 4- de déplacer les éléments relatifs aux chemins de colonisation et aux chemins de mines situés actuellement au numéro 41 (voir annexe 1-A) et de les considérer comme des éléments d'identification utiles à la classification fonctionnelle;
- 5- de placer pour des raisons pratiques les éléments "Début et fin de section" et "Côtés de section" après les caractéristiques d'entretien.

Ces deux (2) éléments nécessitent un travail sur le terrain et pourraient ainsi être placés à l'intérieur de la catégorie "Caractéristiques physiques" mentionnée ultérieurement;

6- de préciser les informations relatives à l'entretien.

Compte tenu des besoins de la classification fonctionnelle et de renseignements obtenus dans le cadre du test effectué dans les districts 93 et 94 de la Région 02, il serait préférable de distinguer l'entretien d'été de l'entretien d'hiver. Ainsi ces éléments pourraient être présentés comme suit:

- Responsabilité d'entretien d'été

- 1 M.T.Q.
- 2 M.E.R.
- 3 M.L.C.P.
- 4 Municipalité
- 5 Hydro-Québec
- 6 S.D.B.J.
- 7 Office des autoroutes
- 8 Autres (spécifier) _____

Subventionné

- 1 oui
- 2 non

- Responsabilité d'entretien d'hiver

- 1 M.T.Q.
- 2 M.E.R.
- 3 M.L.C.P.
- 4 Municipalité
- 5 Hydro-Québec
- 6 S.D.B.J.
- 7 Office des autoroutes
- 8 Autres (spécifier) _____

Subventionné

- 1 oui
- 2 non

Le terme "Responsabilité d'entretien" se rapporte à l'organisme qui, dans les faits, doit exécuter directement les travaux d'entretien ou les faire exécuter sous sa responsabilité.

Par exemple, une municipalité qui effectue l'entretien d'hiver de certaines routes est considérée comme "L'organisme responsable" même si elle reçoit une subvention du ministère des Transports à cet effet.

La rubrique "Autres ministères" a été remplacée par les rubriques "MER" et "MLCP" étant donné l'implication de ces deux (2) ministères dans l'entretien de certaines voies de communication. Il est possible que ceux-ci subventionnent certains organismes (ex: ZEC) durant la période d'été.

La rubrique "Subventionné" permet de définir une relation entre le mode d'entretien et la classification routière, et d'en arriver à l'établissement de politiques de subvention.

Le test effectué dans les districts 93 et 94 dans le cadre de la classification fonctionnelle a permis de vérifier la nécessité de connaître la fréquence de l'entretien.

7- il est donc suggéré d'ajouter à la liste l'élément suivant:

- Fréquence de l'entretien

- 1 régulier
- 2 occasionnel
- 3 aucun

Le terme "Régulier" indique un entretien normal compte tenu du niveau d'entretien qu'on veut donner à une route ou à un chemin.

Le terme "Occasionnel" désigne un entretien sommaire effectué souvent au besoin sur un chemin où la circulation est faible ou limitée à une période particulière de l'année.

Le terme "Aucune" devrait s'appliquer à des chemins qui, bien que sous la responsabilité d'un organisme, ne font l'objet d'aucun entretien. Certains chemins de colonisation présentent cette caractéristique.

Les éléments relatifs à l'entretien sont inclus dans la première catégorie de renseignements car ils permettent d'identifier l'organisme responsable de l'entretien et les modalités de celui-ci.

Ces informations complètent la catégorie "Identification". Le groupe de travail sur la classification fonctionnelle ne suggère aucune modification pour les autres éléments qui pourraient être regroupés dans la catégorie portant sur les caractéristiques physiques. Certaines de celles-ci devraient être utiles à l'établissement de politiques d'immobilisation et d'entretien.

LISTE DES ÉLÉMENTS À RECUEILLIR ET INFORMATIONS DISPONIBLES

| Données recueillies | Définition | Provenance de l'information |
|--|---|-----------------------------|
| 1- Centre de responsabilité | Numéro identifiant la région et le district auxquels on doit rattacher l'inventaire du réseau routier. | D |
| 2- Port d'attache | Numéro de sous-centre d'un district auquel on peut rattacher une partie du réseau routier à entretenir. | D |
| 3- C.E.P. | Numéro de la circonscription électorale provinciale dans laquelle est située le réseau. | D |
| 4- Municipalité | Numéro de la municipalité dans laquelle est située le réseau. | D |
| 5- Pré-identification | Code déterminant la nature de l'identification (6= chemin municipal, 9= route numérotée). | D |
| 6- Identification | Numéro correspondant à un chemin municipal, à une section de route et à leurs carrefours. | D |
| Les données suivantes sont toujours recueillies au niveau de l'identification d'un chemin municipal, d'une section de route numérotée ou d'un carrefour en tenant compte du chaînage correspondant. Elles seront automatiquement disponibles par centre de responsabilité, port d'attache, C.E.P. et municipalité. | | |
| 7- Début et fin de section | Code identifiant le début et la fin d'une section aux chaînages correspondants. (D= début, F= fin). | D |
| 8- Côté de section (voies séparées) | Code identifiant le côté d'une section de route dans le cas des routes à voies séparées. (D= droite, G= gauche). | D |
| 9- Entretien | Code identifiant l'organisme chargé des travaux d'entretien. Si la responsabilité est partagée entre deux organismes, on codifie les deux selon les codes suivants: | D |
| 1- Ministère (district) 2- Municipalité 3- Office des autoroutes 4- Autres ministères 5- Hydro-Québec 6- S.D.B.J. 9- Autres | | |

| | | | |
|-----|--------------------------------|---|---|
| 10- | Type de surface de la chaussée | Surface de la chaussée selon les codes suivants: | D |
| | | 1- Béton de ciment 2- Béton bitumineux sur béton de ciment 3- Béton bitumineux 4- Matériau granulaire 5- Autres | |
| 11- | Largeur de la chaussée | Largeur de la chaussée en mètres et dixième, excluant les accotements pour les routes et chemins pavés. Pour les chaussées en matériau granulaire, il s'agit de la largeur totale de la chaussée carrossable. Dans le cas des chaussées pavées, la limite est généralement constituée par la ligne de rive. | D |
| 12- | Nombre de voies de circulation | Nombre de voies de circulation excluant les voies d'accélération, de décélération, de stationnement ainsi que les accotements. | D |
| 13- | Type de chaussée | Code identifiant si les voies de circulation sont séparées ou non: 1- Contigu: si les voies ne sont pas séparées 2- Séparé: si les voies sont séparées par un terre-plein, mur ou autre type de séparation. | D |
| 14- | Type de surface d'accotement | Surface de l'accotement pour les routes et chemins pavés selon les codes suivants: 1- Béton de ciment 2- Béton bitumineux sur béton de ciment 3- Béton bitumineux 4- Matériau granulaire 5- Autres | D |
| 15- | Largeur de l'accotement | Largeur de l'accotement en mètres et dixième. | D |
| 16- | Côté de l'accotement | Côté de la route où est situé l'accotement: D- droite G- gauche | D |
| 17- | Largeur de l'emprise | Largeur de l'emprise en mètres et dixième. Il s'agit de la largeur de la section type tel qu'identifié par le plan de construction. | D |
| 18- | Longueur de clôture sans accès | Longueur de clôtures empêchant l'accès à la route en mètres et dixième. | D |
| 19- | Type de ponceau | Un ponceau doit avoir obligatoirement une ouverture inférieure ou égale à 4,5 mètres sinon il est considéré comme une structure. Les codes de ponceaux sont les suivants: 1- Ponceau en tuyau de tôle ondulée 2- Ponceau en tuyau de béton armé 3- Ponceau en bois 4- Ponceau en béton armé 5- Autres. | D |

| | | | |
|-----|---------------------------------------|---|---|
| 20- | Diamètre ou hauteur du ponceau | Diamètre ou hauteur (si non circulaire) du ponceau en mètres et millimètres. | D |
| 21- | Largeur du ponceau | Largeur du ponceau (si non circulaire) en mètres et millimètres. | D |
| 22- | Longueur du ponceau | Longueur du ponceau en mètres et dixième. | D |
| 23- | Type d'élément de sécurité | Type d'élément de sécurité selon les codes suivants: 1- Acier profilé: glissière de sécurité en acier profilé 2- Câble: glissière de sécurité en câble d'acier 3- Bois: glissière en bois ou série de poteaux isolés 4- Barrière médiane: mur de protection en béton installé sur la bande médiane 5- Autres | D |
| 24- | Début et fin de l'élément de sécurité | Code identifiant le début et la fin d'un élément de sécurité aux chaînages correspondants. D- début F- fin | D |
| 25- | Côté de l'élément de sécurité | Côté de la route où est situé l'élément de sécurité: D- droite G- gauche | D |
| 26- | Bordures et trottoirs | Code identifiant s'il y a une bordure, un trottoir ou autres: 1- Bordure 2- Trottoir 3- Autres | D |
| 27 | Longueur de bordures et trottoirs | Longueur de bordures et trottoirs en mètres et dixième. | D |
| 28- | Côté de la bordure | Côté de la route où est située la bordure ou le trottoir: D- droite G- gauche | D |
| 29- | Mur de soutènement | Numéro du mur situé sur le parcours de la route. | D |
| 30- | Puisards et regards | Nombre de puisards entretenus par le ministère. | D |
| 31- | Type de décharge | Code identifiant s'il y a servitude ou non pour une décharge donnée: 1- Avec servitude : entretenu par ministère 2- Sans servitude : non entretenu par ministère | D |

| | | |
|--------------------------------------|--|---|
| 32- Longueur de la décharge | Longueur en mètres et dixièmes pour la partie de la décharge entretenue par le ministère. Cette longueur ne doit être codifiée que dans le cas où il y a une décharge avec servitude (code 1). | D |
| 33- Catégorie de surface de gazon | Code identifiant si la surface de gazon à entretenir est située sur une halte routière ou en bordure de la route: 1- Halte routière 2- En bordure de la route | D |
| 34- Surface de gazon | Superficie de gazon entretenue par le ministère en hectares et dixième pour chaque catégorie. | D |
| 35- Fauchage | Longueur à faucher en bordure des routes en mètres et dixièmes. | D |
| 36- Côté de la route à faucher | Côté de la route où est situé la longueur à faucher: D- droite G- gauche | D |
| 37- Type de halte routière | Code identifiant le genre de halte routière: 1- <u>Permanente</u> : halte routière dont le service de bâtiment sanitaire et d'eau potable est assuré en toute saison, et les autres services durant la période chaude seulement. 2- <u>Saisonnrière</u> : halte routière offrant des services aux usagers durant la période chaude seulement. Le bâtiment sanitaire, s'il existe, est rustique et n'est pas chauffé. 3- <u>Belvédère</u> : le belvédère est normalement constitué à même l'élargissement de l'accotement de la route et permet aux usagers un arrêt en toute sécurité. Souvent, il proposent une vue panoramique et sont parfois dotés de quelques tables de pique-nique. 4- <u>Autres</u> . | D |
| 38- Numéro de la halte routière | Numéro d'identification de la halte routière | D |
| 39- Structure | Numéro d'identification de la structure située sur la route. | D |
| 40- Passage à niveau | Numéro d'identification du passage à niveau traversant la route. | D |
| 41- Chemins de colonisation | Code identifiant s'il s'agit d'un chemin de colonisation. | D |
| 42- Début et fin de route chevauchée | Code identifiant le début et la fin d'une route chevauchée aux chaînages correspondants. La route dite "chevauchée" est celle qui a le plus petit numéro. D- début F- fin | D |

| | | |
|--|---|---|
| 43- Numéro de la route chevauchante | Numéro de la route chevauchante. La route dite "chevauchante" est celle qui a le numéro le plus élevé. | D |
| 44- Début et fin de route chevauchante | Code identifiant le début et la fin d'une route chevauchante aux chaînages correspondants. | D |
| 45- Numéro de la route chevauchée | Numéro de la route chevauchée. | D |
| 46- Année de construction | Année de la construction ou reconstruction de la section de route. | D |
| 47- Longueur par année de construction | Longueur de route correspondante à l'année de construction ou de reconstruction en mètres et dixième à partir du chaînage de début. | D |
| 48- Année du dernier traitement | Année du dernier traitement de la chaussée. Toutes les années de traitement sont conservées au fichier pour une même section de route. | D |
| 49- Type du dernier traitement | Type du dernier traitement de la chaussée selon les codes suivants: 1- Couche d'usure avec couche de correction 2- Couche d'usure avec renforcement au mélange ouvert 3- Couche d'usure avec renforcement au gravier 4- Planage 5- Traitement de surface 6- Rapiécage mécanisé 7- Rechargement (routes en gravier) 8- Stabilisation (routes en gravier) | D |
| 50- Longueur du dernier traitement | Longueur du dernier traitement de la chaussée en mètres et dixième à partir du chaînage de début. | D |
| 51- Remarques | Toute information supplémentaire jugée pertinente par un district. Cette information peut être inscrite en caractères numériques et alphabétiques. | D |

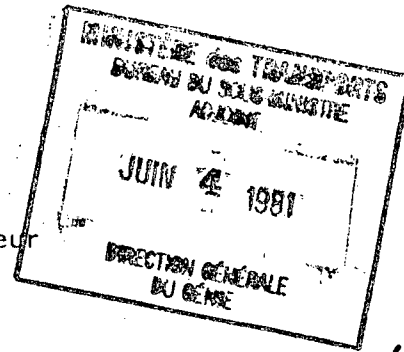


QUÉBEC, le 3 juin 1981

A : Monsieur Jean-Paul Bonneau, directeur
Direction de l'Entretien

DE : Yvan Demers, directeur
Direction de la Programmation

OBJET: Inventaire du réseau routier et classification
fonctionnelle



Annexe K

BESOINS

La présente fait suite à des rencontres que j'ai eues avec J. Raymond Larouche et au cours desquelles, d'une part, il nous a informés des projets de votre Direction de procéder à la poursuite de l'inventaire des caractéristiques physiques du réseau routier, plus particulièrement au niveau des chemins municipaux et d'autre part, nous l'avons informé de notre démarche visant à compléter le travail prioritaire de classification fonctionnelle du réseau.

Essentiellement ces deux projets sont convergents. Ils visent tous les deux à améliorer la qualité de la gestion des programmes de construction et d'entretien particulièrement en ce qui a trait au réseau local.

L'ensemble de ces deux opérations comporte les blocs suivants:

- A) L'identification du réseau.
- B) La collecte des caractéristiques physiques du réseau.
- C) L'évaluation qualitative du réseau. Dans le cas du réseau numéroté, cette évaluation se fait au moyen d'instruments spécialisés alors que pour le réseau municipal, elle sera faite par le personnel responsable dans les districts.
- D) L'évaluation des caractéristiques de la circulation.
- E) L'évaluation des fonctions de la route.

La catégorie "Identification" est commune aux deux projets et pour cette raison, il est à souhaiter que le même formulaire soit utilisé pour les deux projets.

.../2

La catégorie "Caractéristiques physiques" se rattache entièrement à l'inventaire que votre Direction entend réaliser.

Par ailleurs, les trois dernières catégories se rapportent au projet visant à établir une classification fonctionnelle, laquelle sera sans doute fort utile à votre Direction.

(Les données devront évidemment être recueillies par les districts mais pas nécessairement en même temps et par les mêmes personnes. En effet, nous croyons qu'il sera plus pratique de recueillir les données relatives aux éléments "C", "D" et "E" indépendamment des "Caractéristiques physiques" qui composent l'essentiel de votre inventaire.

"besoins"

Etant donné la complémentarité des deux projets et la nécessité d'assurer à l'ensemble de cette opération le plus de cohérence possible, il y aurait lieu que nos deux Directions se concertent et élaborent un projet et un échéancier qui permettent de rencontrer nos objectifs respectifs tout en s'assurant d'harmoniser nos actions auprès des districts.

J'aimerais vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de discuter des différents aspects de cette démarche. Un projet conjoint pourrait par la suite être soumis à l'approbation des autorités du Ministère et aux Directions régionales.

Pour votre information, je vous transmets sous même pli un document préparé par le groupe de travail sur la classification routière, suite aux rencontres avec le service de la Conservation des chaussées. Ce groupe de travail comprend des représentants des directions Expertise et Normes (Génie), Analyses et Programmation.

Ivan Demers

YD/ln

c.c.: M. René Vincent, S.M.A.
M. René Blais, S.M.A.
M. Jacques-L. Charland, S.M.A. ✓

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 100 639